CDC 1998–1999

CANADIAN DAIRY COMMISSION

Service Standards

In carrying out its responsibilities, the Canadian Dairy Commission will strive to treat every client request:

In a timely manner — when unusual circumstances arise, we will explain the steps that we will take to respond fully with the least delay.

Courteously — we recognize the importance of your request, and will politely help you understand the procedures, regulations and requirements that we must apply.

Fairly — we will treat all requests equitably. If, in your view, a matter is not resolved to your satisfaction, we will promptly explain how to seek redress.

Clearly — you have a right to know, in plain courteous language, how we are handling your request.

Commission staff are available to serve you, in either official language, from 8:00 a.m. to 4:30 p.m eastern time, Monday to Friday (statutory holidays excluded). We welcome comments on our procedures and always appreciate suggestions for improvement.

Should you require further information on the activities of the Commission or on the dairy industry in general, we would be pleased to assist you.

Canadian Dairy Commision
Strategic Planning, Policy and Communications
1525 Carling Avenue, Suite 300
Ottawa, Ontario, K1A 0Z2
Telephone: (613) 792-2000
Facsimile: (613) 998-4492
Internet: http://www.cdc.ca
E-mail: cdc-cdc@em.agr.ca

This publication is also available in libraries across Canada.
Catalogue No. CC 101-1999
ISBN 0-662-64467-0

Credits

Design and Production by
Ricochet Creative Thinking

Photograph of Commissioners by *Wolf Studios*

Other photographs from *CDC Archives*

Printing by *Gilmore Printing Services*

Printed in Canada

Table of Contents

Letter to the Minister 3

Corporate Profile and Mission 4

Goals and Performance 6

- 1998–1999 Year in Review 6
- Objectives and Key Issues for 1999–2000 9

Activities and Programs 10

- National Dairy Policy 10
- Production and Demand 11
- Pooling of Producer Returns 12
- Dairy Pricing 12
- Imports of Dairy Products 13
- Direct Payments to Producers 13
- Class 5 Milk Permit and Pooling System 14
- Exports 15
- Optional Export Program 15
- Domestic Dairy Product Innovation Program 15
- Domestic Seasonality Programs 16
- Surplus Removal Program 16
- Audit 17

Industry Overview 18

Significant Factors Affecting Financial Results 20

Human Resources 21

Financial Statements 23

Tables and Graphs

- Production of Industrial Milk and Cream 11
- Industrial Milk Production, Canadian Requirements and MSQ 11
- Provincial Shares of MSQ 11
- Milk Classes 12
- Volume of Milk Pooled Under Pooling Arrangements in 1998–99 12
- Support Prices for Butter and Skim Milk Powder from 1995 to 1999 12
- Direct Payments to Producers — Value from 1994–95 to 1998–99 13
- Volume of Milk Sold and Producers' Revenues in Classes 5 (a), (b) and (c) 14
- Inventories of Butter for the Domestic Market and Plan B Skim Milk Powder 16
- Per Capita Consumption of Dairy Products from 1994 to 1998 18
- Number of Milk and Cream Producers in 1998–99 19
- Number of Farms and Total Milk Production from 1994–95 to 1998–99 19

100-03434/

Letter to the Minister

Mr. Minister,

We are pleased to present the Canadian Dairy Commission's Annual Report for the period ending July 31, 1999. In this, our 33rd report, we present the details of the Commission's objectives and our performance against those objectives in the last year. We have explained our key programs and services and reported on our achievements in administering these programs on the industry's behalf. We have also reported on the initiatives we have undertaken to achieve program goals and to meet high service standards for our clients, the dairy industry and all Canadians.

The last year has been difficult for the dairy industry because of the pending results of the World Trade Organization challenge initiated by the United States and New Zealand on Canadian dairy export practices and by the United States on the rules governing the importation of fluid milk. While Canada lost its case on both issues before the Panel, the government launched an appeal process, the results of which will not be known until late autumn.

The Panel has required significant resources from various governmental and industry organizations both at the federal and provincial levels. The co-operation we witnessed among the various agency and government departments was extraordinary and we wish to thank the Canadian team, including Canadian Dairy Commission (CDC) staff, for their hard work in preparing Canada's defence.

There were few major policy developments in the last dairy year, in part because of the uncertainty caused by the Panel. In July, the Canadian Milk Supply Management Committee agreed to create a special committee for the purpose of addressing some outstanding national issues. This forum will provide the industry with the opportunity to negotiate and propose solutions to some tough questions concerning the sharing of markets and other marketing issues.

Policies affecting our pooling arrangements in the west and in the east continued to be a central part of the Commission's day-to-day operations. Groups represented in the eastern All Milk Pool and the Western Milk Pool continue their efforts to harmonize rules, regulations and policies from province to province. We are confident that pool representatives will work together, as they have in the past, to address these issues. The CDC is also working with representatives from the province of Newfoundland to assist them in preliminary negotiations for the province's inclusion in national and regional agreements.

The Commission is taking steps to change the way that it consults with stakeholders on dairy pricing in the coming dairy year. There was some dissatisfaction with the process of consultation in the last dairy year and as a result, discussions with stakeholders will be started earlier in the 1999–2000 dairy year and groups will be consulted individually.

The last dairy year was a good year as far as demand for dairy products was concerned. For the second year in a row, demand for industrial milk products is increasing. While there are signs that the growth in demand is weakening, the market is still showing small increases from month to month.

The CDC is beginning to change its involvement in export sales and is implementing important program changes to this effect. CDC sales contracts with foreign governments and their agencies are being transferred to the private sector. Therefore, less administrative time will be spent on exports of dairy products on behalf of Canadian dairy producers.

Further processors using dairy ingredients experienced considerable price volatility in the last year as a result of large swings in prices of dairy products in the United States. High prices in Class 5 meant that many manufacturers of food products containing dairy products made their purchases on the domestic market and some switched to dairy substitutes. CDC efforts will continue to reduce paperwork and to encourage clients to use dairy products under the program.

We are pleased to report that as of July 1999, the CDC's operations are fully Y2K compliant. Commission staff have taken the necessary steps since 1996 to ensure that the CDC's computer programs, software and hardware packages as well as other systems are ready for the year 2000. A contingency plan for the Commission is also in place in the event of a disaster not only at the beginning of the new millennium but also in the event of a major catastrophe such as a fire or an ice storm.

Thanks to the dedication and hard work of CDC staff and industry participants, the Commission is working towards meeting the goals that were established in its five-year business plan. We believe that through a continued concerted effort in the same direction in 1999–2000, the CDC and the industry will be poised to overcome any new hurdles the millennium may present.

Sincerely,

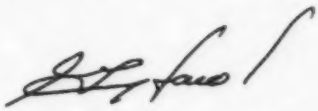

Guy Jacob, Chairman

Louis Balcaen, Vice-Chairman

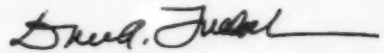

Dale A. Tulloch, Commissioner

Lyle Vanclief, Minister, Agriculture and Agri-Food Canada

1

Corporate Profile

The Canadian Dairy Commission (CDC) is a Crown Corporation created through the *Canadian Dairy Commission Act* (1966) and is accountable to Parliament through the Minister of Agriculture and Agri-Food. Funded by the federal government (44 percent), dairy producers (36 percent) and the marketplace (20 percent), the CDC strives to balance and serve the interests of all dairy stakeholders by co-ordinating the administration and supervision of federal/provincial arrangements which govern the orderly marketing system for milk in Canada.

The Commission works closely with industry stakeholder organizations including Dairy Farmers of Canada, the National Dairy Council of Canada, the Consumers' Association of Canada, provincial milk marketing boards and agencies, and provincial governments. The further processing sector, represented by the Food and Consumer Products Manufacturers of Canada, the Baking Association of Canada and the Confectionery Manufacturers' Association of Canada, provides advice on the operation of the Class 5 program.

The CDC's executive is comprised of three Commissioners appointed by Governor in Council: a Chairman and Chief Executive Officer, a Vice-Chairman and a Commissioner. In fulfilling their responsibilities, the CDC Commissioners are authorized and governed by the *Canadian Dairy Commission Act* and the *Financial Administration Act*.

The Commissioners oversee the activities of the CDC and approve the strategic direction detailed in its Corporate Plan. The Commission strives to identify and evaluate major business risks, and endeavours to implement appropriate mechanisms to manage these risks. Its key role is to facilitate the design and implementation of major dairy policies and programs in co-operation with Canadian dairy industry stakeholders. Since its input into the development of supply management in the early 1970's, the CDC continues to provide a framework for the federal/provincial participation that is crucial to the continued viability of the industry.

Mission

The CDC plays a central facilitating role for the multi-billion dollar Canadian dairy industry. Its legislated objectives are:

- to provide efficient producers of milk and cream with the opportunity to obtain a fair return for their labour and investment; and,
- to provide consumers of dairy products with a continuous and adequate supply of dairy products of high quality.

Main Activities

The CDC achieves its mandate through a wide range of activities:

- It operates in close co-operation with provincial government authorities and stakeholders by providing ongoing leadership and support to the Canadian dairy industry through its chairmanship and work for the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC). The CMSMC is a permanent body created by the provincial signatories to the National Milk Marketing Plan, and is responsible for policy determination and supervision of the provisions of this Plan;
- It facilitates, administers and acts as a Secretariat to the revenue pooling and market sharing systems. Provisions for the CDC to fulfill these functions are included in the All Milk Pooling Agreement (P6), Western Milk Pooling Agreement (WMP) and the Comprehensive Agreement on Special Class Pooling (P9);
- It calculates and recommends the level of the national milk production target for industrial milk, or Market Sharing Quota (MSQ);
- It has the authority to purchase, store, process or sell dairy products. It administers the federal government's industrial milk subsidy program, which moderates the price of industrial milk products to the consumer by reducing the returns required by producers from the marketplace;
- It calculates support prices at which it will purchase butter and skim milk powder. These support prices influence provincial decisions with respect to the establishment of prices for milk used to manufacture dairy products like butter, cheese and ice cream;
- On the industry's behalf, it co-ordinates the sale and promotes the use of dairy ingredients and products to the ingredient market and to the further processing sector through its administration of the Class 5 Milk Permit and Pooling System; and,
- It co-ordinates the export of dairy products under the authority of the CMSMC through the issuance of Class 5 permits to Canadian exporters or directly on a government-to-government basis.

2

1998–1999 Year in Review

Each year, the Commission's management reviews the goals they have established to meet the organization's legislated objectives as laid out in a 5-year business plan. The goals set by the Commission in the last update of its 5-year plan together with a description of the activities undertaken for their achievement are set out below. At times, goals may be similar from year to year or slightly modified, depending on the business environment or on policies adopted by industry. The Commission strives to set realistic objectives in the course of its planning while recognizing that the organization must remain flexible in achieving these objectives given the environment in which it operates.

Objective1

To ensure that Canada's Class 5 Milk Permit and Pooling System is in conformity with world trade agreements and, in concert with industry, continue to defend any challenge to this system.

Performance in 1998–99

The United States and New Zealand argued before a World Trade Organization (WTO) Panel that Class 5 permit exports were subsidized and the United States claimed that the method of administering the Tariff Rate Quota (TRQ) on fluid milk inhibited other countries' access to the Canadian market. The CDC is working with the team of industry and government officials which was assembled to defend the Canadian system in Geneva. While the Panel ruled against Canada on both matters, this decision has been appealed and a final decision is expected in the fall.

The Panel found that the classes for further processing (Classes $5_{(a)}$, $5_{(b)}$ and $5_{(c)}$) which are available for domestic and export markets were not a subsidy. This represents an important part of the administrative activity in Class 5 undertaken by the Commission and means that the pooling systems will be maintained.

Objective 2

To co-ordinate and facilitate efforts to refine and harmonize Canada's pooling systems administered by the Canadian Dairy Commission.

Performance in 1998–99

The Commission serves as the administrator and key facilitator in managing the pooling agreements established within the regions and nationally. Harmonization of regulations within and between the pooling systems and provincial and federal levels of government and industry is an ongoing activity which continues to require an important amount of resources from the Commission.

The CDC serves as chair and performs secretariat and technical advisor functions for the Canadian

Milk Supply Management Committee and its Secretariat, the technical committees of both all milk pools and various technical sub-committees of these pools. In these matters, the CDC must respect the decision-making role of the CMSMC, the Supervisory Body of the All Milk Pool (P6) and the Western Milk Pool (WMP) Co-ordinating Committee. Once decisions are taken on policy issues, the Commission must work with provincial staff to implement them.

In July 1999, the CMSMC created a committee to address some outstanding issues related to the sharing of dairy markets in Canada. The Committee is comprised of representatives from each region and the CDC. The establishment of this committee should help to resolve some contentious issues involving questions of provincial quota allocation among others.

Progress has slowed on outstanding harmonization issues because the most difficult issues remain to be settled and the results of the WTO Panel on Class 5 exports may have an impact on domestic policies, although not on the domestic market directly.

The P6 Supervisory Body is reviewing provincial issues related to the purchase and sale of quota following the termination of its interprovincial quota exchange. CDC Staff provided technical support to an Arbitration Panel established by the P6 Supervisory Body which rendered a decision on the pricing of products according to their end use. A technical committee was also established to review the efficiencies of the pooling of producers' transportation costs which came into effect on August 1, 1998. In addition a series of provisions with respect to provincial producer quota policies were also harmonized across the P6 Pool.

Members of the Western Milk Pool agreed to a common approach for the declaration of milk that must be transported across provincial boundaries where these costs are paid by the pool. They agreed to harmonize their provincial fluid price change implementation policies, and on August 1, British Columbia and Saskatchewan will be using the system of harmonized billing on multiple end-use component pricing. As a result, all nine provinces are pricing milk on the basis of its components.

Objective 3

To continue to modify information systems and develop systems required to support CDC operations and decision-making, using programming and technology which are year 2000 ready.

Performance in 1998–99

The CDC's systems were year 2000 ready in July 1999. In the last year, the organization worked with external suppliers of information and data and their provincial counterparts to ensure that they have the ability to function in the year 2000 and most importantly, to ensure the continuity of the CDC's programs and services on January 1, 2000 in the event of a technological interruption of services.

Work on the Year 2000 issue began at the Commission in October 1996 and has continued by redesigning the system supporting the CDC's financial and commercial operations. The CDC's corporate applications are being tested using dates identified by the Treasury Board of Canada as test standards for year 2000 compliance. The CDC also completed its inventory of hardware and software and identified the equipment that will be replaced or upgraded to meet year 2000 requirements.

The CDC is also continuing to survey its partners—the results of which will form the basis for the CDC's contingency and business resumption plan. The contingency plan will serve as a back up in the event that a disaster should interrupt the Commission's business functions while at the same time preparing staff for potential year 2000 related technical set backs.

Objective 4

In concert with industry and Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC), to promote and facilitate the development of a national program for the co-ordinated export of Canadian value-added dairy products.

Performance in 1998–99

Since May of 1997, the CDC and AAFC, in co-operation with its partners in the processing and production sectors, have been developing the basis for a national program for the export of Canadian dairy products. Unfortunately, the discussion on promoting value-added exports which began last year, has stalled pending the results of the WTO Panel and appeal. Once the results of the WTO Panel process are known, efforts will resume in the industry to look for ways to increase Canada's value-added dairy exports.

Objective 5

To provide greater assurance that clients using the Class 5 Milk Permit and Pooling System and other CDC programs are in compliance with the established administrative and operational guidelines, by enhancing the role of audit.

Performance in 1998–99

During the reporting period, an in-depth risk analysis of the businesses using Classes 5 (a), (b), and (c) was prepared and recommendations made to the Ingredients Committee of the CDC on ways to reduce the paper work associated with the administration of the program for those participants posing less risk in the system. The recommendations were accepted by the CMSMC, with the understanding that random audits of all Class 5 participants would continue. In providing this assurance, more resources were allocated to the Audit section for this purpose and to fulfill other audit demands.

In addition, the CDC's internal committee established to review the administration and management of the Class 5 program met during the reporting period to address issues such as the Class 5 product eligibility list, the program information guide, audit issues and paper burden.

The CDC also received a mandate from the CMSMC to study the barriers to increased utilization of the Special Milk Class System (Classes 5 (a), (b) and (c)) by further processors. The study results were compiled and a final report was presented to the CMSMC at its meeting in July 1999. Some participants find that the paper burden associated with the program is too high. The CDC will continue to work with those businesses which have indicated that the paper burden associated with the program is a problem by promoting the use of options such as the electronic transfer of data and an annual audit option. These options will be promoted with all businesses in an effort to reduce the administrative burden for the Commission and its client businesses.

Objective 6

With the approach of the new millennium, to work with industry stakeholders to develop a dairy legacy project aimed at informing Canadians of the modernization of Canada's dairy industry, and to promote the increased use of technology to reduce costs and better serve the CDC's client base.

Performance in 1998–99

CDC staff are working on options to promote the dairy industry in the new millennium through partnering in activities organized by Agriculture and Agri-Food Canada. Other opportunities will also be sought to partner with dairy stakeholders to promote the legacy concept in dairy.

As the administrator of the federal dairy subsidy, the CDC issues approximately 21,500 cheques every month to producers. During the 1998–99 dairy year, the Commission promoted the benefits of using direct deposit for producer receipt of subsidy cheques as opposed to mail, by publishing two articles in its newsletter, *The Dairy Bulletin*. The co-operation of provincial organizations to encourage producers to use this method was also sought through the CMSMC. Since March 1998, producer use of direct deposit has increased by 5.55 percent.

The Commission continues to promote the use of electronic mail to participants in the Class 5 program. Efforts were made to ensure that the technology is user-friendly and to promote the efficiency of this form of communication through articles in the *Special Class News* during the reporting period. Also, to further encourage the reduction in the paper burden associated to the administration of Class 5, more information related to the program was included on the CDC's web site. Beginning August 1, 1999, documents such as application and reporting forms, and program information guides, may be accessed by potential and existing clients through the Internet.

Objectives and Key Issues for 1999–2000

In its effort to plan activities and establish goals, the Commission remains confident that its key services and programs will continue to be delivered well into the future. Demand for services in the policy, change management, mediation and economic analysis areas will be on the rise over the course of the next few years as the industry enters a new era of policy development, decision-making and policy implementation.

The issues and objectives established for the next year include actions by the CDC to:

- Support the work on the appeal of the WTO Panel ruling on Canada's Class 5 Milk Permit and Pooling System and, if necessary, make changes to ensure that Canada's system for dairy exports is in conformity with world trade agreements.
- Continue to modify and develop information systems required to support CDC operations and decision-making, using programming and technology which are year 2000 ready and work with industry partners and provincial milk marketing boards and agencies to confirm their Y2K compliance.
- Co-ordinate and facilitate efforts to refine and harmonize Canada's pooling systems administered by the Canadian Dairy Commission.
- Work with industry and Agriculture and Agri-Food Canada to promote and facilitate the development of exports of Canadian value-added dairy products, once the WTO Panel ruling is final.
- Work with clients using the Class 5 Milk Permit and Pooling System and stakeholders to adjust administrative and operational guidelines to reduce the paper burden and improve the competitiveness of dairy ingredients while ensuring that program compliance is appropriately monitored.
- Participate in a celebration of Canadian agriculture in view of the new millennium, as well as promote the increased use of technology to reduce costs and better serve the CDC's client base.
- Continue to provide technical assistance and support to the industry and other federal government departments (Foreign Affairs and International Trade Canada and Agriculture and Agri-Food Canada) in the development of the Canadian position in the new "Millennium Round" of the World Trade Organization negotiations.
- Facilitate stakeholder discussions and offer technical advice to the province of Newfoundland to assist in preparations for its inclusion in the National Milk Marketing Plan and other pooling arrangements.
- Enhance the promotion of dairy ingredients to ingredient users and under the Class 5 Milk Permit and Pooling system.

3

The Canadian Dairy Commission is a key facilitator and contributor to the various forums influencing Canadian dairy policy, and works closely with industry to develop and review program alternatives required to operate in the modern market environment. In fulfilling its mandate, the Commission provides a framework for the federal/provincial participation that is crucial given the shared jurisdiction in the industry.

The main elements which support an orderly marketing approach for the dairy sector include:

- maintenance of a supply management system for dairy;
- import controls through tariff rate quotas; and,
- a regulated pricing system.

Canada adopted a managed system for the supply of milk used in fluid and industrial markets (i.e. dairy products like butter, cheese and yogourt) in the early 1970's, and this remains the cornerstone of Canada's current national dairy policy.

National Dairy Policy

The Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC) oversees the application of the National Milk Marketing Plan, the federal/provincial agreement that governs milk supply management in Canada. Chaired by the Commission, the CMSMC has representation from the producers and governments of all provinces except Newfoundland. While not a signatory, representatives of Newfoundland attend the meetings of the CMSMC as observers. Representatives of national consumer, processor, and producer organizations also participate as non-voting members of the CMSMC.

Each year, the CMSMC sets a national production target or Market Sharing Quota (MSQ) for industrial milk to ensure that most market demand for dairy products in Canada is supplied by Canadian milk production and small amounts of imported butter, cheese and other manufactured dairy products. This target is constantly monitored during the year and adjusted when necessary to reflect changes in demand, as measured in terms of butterfat. The Plan establishes each province's share of the MSQ, and provides for the sharing of quota increases or decreases. Each province allocates its respective share of the MSQ to its producers according to its own policies, and in accordance with pooling agreements.

Milk production surpluses are managed through quota and stock adjustments, and export programs. Surpluses can result from milk production in the small margin (called the sleeve) which is included in the national MSQ as a buffer to minimize the possibility of shortages on the domestic market, excess production or a drop in demand. As a result of meeting requirements for butterfat, Canada's dairy industry is also faced with a structural surplus of solids non-fat. This structural surplus is exported through planned marketing programs. All marketing costs and a portion of the Commission's administrative expenses are funded through the pooling system.

Production and Demand

The Commission monitors trends in Estimated Canadian Requirements and milk production on a monthly basis. Industrial milk and cream production for 1998–99 totalled 48.5 million hectolitres, a decrease of 0.1 percent from the previous year's total. Production exceeded the Market Sharing Quota established for 1998–99 by 3.8 million hectolitres.

Canadian Requirements in the 1998–99 dairy year were 44.8 million hectolitres. At the end of the dairy year, the demand for industrial milk increased by 2.3 percent.

For the 1999–2000 dairy year, Estimated Canadian Requirements were 44.3 million hectolitres. The CMSMC set the national MSQ at the same level as the previous year or at 44.7 million hectolitres.

On August 1, 1999, changes in the Market Sharing Quota (MSQ) will be triggered by a new formula adopted by the Canadian Milk Supply Management Committee. The formula will automatically trigger an increase or decrease in MSQ when Canadian Requirements, calculated monthly on a 12 month rolling total basis, increase by a minimum of one percent or decrease by a minimum of 0.5 percent in a month where this trend is confirmed in the following month. Industry representatives believe that this new method will result in regular quota adjustments when needed and will send a quick signal to producers of the changes in market demand for finished dairy products.

Production of Industrial Milk and Cream

(million kilograms of butterfat)

	1996–97	1997–98	1998–99
Prince Edward Island	2.287	2.368	2.316
Nova Scotia	4.088	4.122	4.209
New Brunswick	3.149	3.223	3.097
Quebec	69.041	71.941	71.978
Ontario	60.412	63.568	63.504
Manitoba	5.586	5.224	5.143
Saskatchewan	3.736	3.557	3.430
Alberta	10.260	10.685	10.663
British Columbia	8.640	10.152	10.384
Total	167.199	174.840	174.724

Industrial Milk Production, Canadian Requirements and MSQ

(million hectolitres)

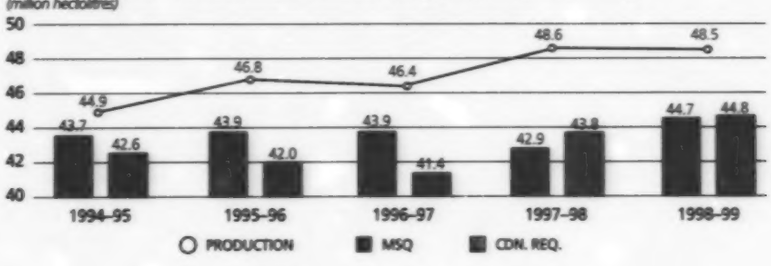

Provincial Shares of MSQ

(Before Market Sharing Under Pooling Agreements)

July 31, 1999 (millions)

	Butterfat (kg)	Milk (hL)	%
Prince Edward Island	3.036	0.843	1.9%
Nova Scotia	2.064	0.573	1.3%
New Brunswick	1.978	0.549	1.2%
Quebec	76.268	21.186	47.4%
Ontario	49.225	13.674	30.6%
Manitoba	5.842	1.623	3.6%
Saskatchewan	3.980	1.106	2.5%
Alberta	9.997	2.777	6.2%
British Columbia	8.624	2.396	5.4%
Canada	161.014	44.726	100.0%

Pooling of Producer Returns

In August 1995, dairy stakeholders implemented a pricing and pooling of market returns system which allowed dairy processors and further processors to remain competitive on domestic and global markets. Known as the Comprehensive Agreement on Special Class Pooling, it is administered by the CDC on the industry's behalf. This agreement also establishes the basis on which milk revenues are pooled according to their end use in the structure called the Harmonized Milk Classification System (see Milk Classes table).

Since August 1996, the revenue from all milk sales (fluid and industrial) has been pooled among the producers of Manitoba, Ontario, Quebec, New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island through provisions of the eastern All Milk Pooling Agreement (P6). In March 1997, the four Western provinces also implemented an all milk pooling arrangement governed by the Western Milk Pooling Agreement (WMP). Although Manitoba is part of the Western Milk Pool, it also participates in revenue sharing with the eastern All Milk Pool.

Milk Classes

Class 1 a) fluid milks
b) fluid creams
c) milk-based beverages

Class 2 ice cream, yogurt, and sour cream

Class 3 a) specialty cheeses
b) cheddar

Class 4 a) butter, butteroil, powders and concentrated milk for ingredient purposes
b) concentrated milk for retail
c) new products for the domestic market
d) inventories and losses

Class 5 a) cheese for further processing
b) all other dairy products for further processing
c) confectionery
d) committed or planned exports
e) surplus removal

Volume of Milk Pooled Under Pooling Arrangements in 1998–99

(million hectolitres)

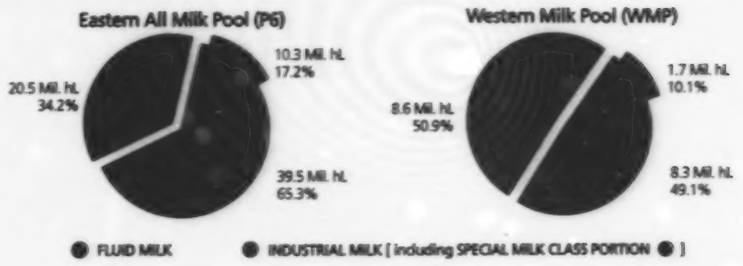

Dairy Pricing

The Commission's involvement in pricing is two-fold. First, the Commission administers the payment of a federal subsidy (direct payment) to producers which moderates the price of industrial milk products for consumers by reducing the returns required by producers from the marketplace. As a result of federal budgetary restraint, the subsidy is being phased out and will be eliminated on January 31, 2002.

Secondly, the Commission annually reviews and establishes support prices for butter and skim milk powder. Support prices are typically used as references by provincial milk marketing boards and agencies for the pricing of milk they sell to processors.

The latest announcement was made in December 1998 and took effect on February 1, 1999. As of this date, the support price for skim milk powder rose from $4.4310 to $4.5247 per kilogram and for butter, from $5.3927 to $5.4667 per kilogram. The following increases were included in the support price calculations: $0.76 per hectolitre market adjustment to producers for the reduction in the dairy subsidy effective February 1, 1999, as well as $0.09 per hectolitre to recover a shortfall in revenue associated with the dairy subsidy pass-through, and $0.27 per hectolitre of milk containing

Support Prices for Butter and Skim Milk Powder from 1995 to 1999

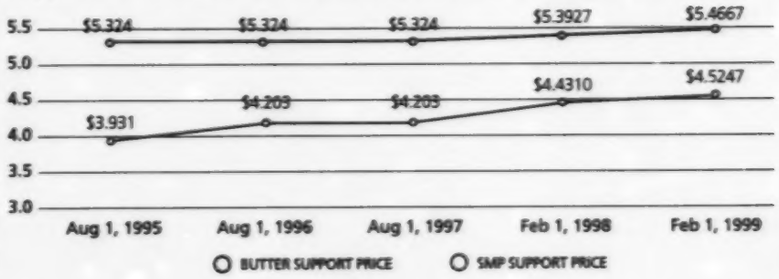

3.6 kilograms of butterfat for producers. There was no change to the assumed processor margin as a result of this decision.

These changes increased the price of raw milk sold to processors by $1.12 per hectolitre, or by about 1.8 percent which was within forecasts of increases to the Consumer Price Index for 1999. Actual prices paid by consumers for most dairy products are influenced by many factors such as transportation and packaging costs, and margins obtained in the supply chain.

Imports of Dairy Products

Prior to 1995, Canada maintained a range of measures which placed limits on dairy product imports in order to maintain the stability of its national milk supply management system. These controls changed significantly in 1995, however, as a result of the World Trade Organization (WTO) Agreement on Agriculture. In signing this Agreement, Canada and the other signatories agreed to replace former quantitative import restrictions with tariffs and tariff rate quotas.

Under the terms of the 1995 WTO Agreement, which remains in effect until 2001, Canada has established tariff rate quotas (TRQ) for a number of dairy products. With the support of the industry, the CDC has acted as the first receiver of imports of butter under federal permit and directed this product through processors to the further processing sector.

The first year the agreement was in effect, the tariff rate quota for butter was 1,964 tonnes. Last year, the tariff rate quota had increased to 2,750 tonnes and will reach 3,274 tonnes by the final year of the agreement in 2000–01. At that time, imported butter will account for approximately three to four percent of the butter consumed in the Canadian market.

Direct Payments to Producers

The Government of Canada provides funding for a direct payment to dairy producers. The direct payment moderates the price of industrial milk products such as cheese and butter to consumers by reducing the price producers need to recover from the marketplace to cover their costs. Producers receive payments for milk and cream shipments produced to meet estimated domestic requirements.

As a result of overall government fiscal reductions, the rate of the direct payment was reduced by 15 percent in August 1995, to $4.62 per standard hectolitre, and by a further 15 percent in August 1996, to $3.80 per standard hectolitre. The federal budget of March 1996 directed that the remainder of the direct payment be phased out over a five-year period. The first of these annual reductions of $0.76 per hectolitre was applied on February 1, 1998.

Total payments to producers in 1998–99 reached $112.698 million for 152.604 million kilograms of butterfat or 42.39 million hectolitres of milk produced for domestic consumption.

Direct Payments to Producers
Value from 1994–95 to 1998–99
(in millions)

	1994–95	1995–96	1996–97*	1997–98	1998–99
Prince Edward Island	$ 4.359	$ 3.642	$ 2.134	$ 2.024	$ 1.610
Nova Scotia	2.919	2.400	3.781	3.514	2.730
New Brunswick	2.777	2.263	2.824	2.658	2.103
Quebec	105.277	88.309	61.135	57.824	46.430
Ontario	68.306	56.137	54.489	51.081	39.923
Manitoba	8.321	6.807	5.049	4.158	3.425
Saskatchewan	5.520	4.614	3.504	2.996	2.465
Alberta	14.430	12.058	9.329	8.501	7.018
British Columbia	9.912	8.728	7.776	8.485	6.994
Canada	221.821	184.958	150.021	141.240	112.698

**Start of Market Sharing under Pooling Arrangements*

Class 5 Milk Permit and Pooling System

Under the Class 5 Milk Permit and Pooling System, milk components are classified and made available for use in dairy products and products containing dairy ingredients according to their end use at prices which allow processors, exporters and further processors to remain competitive on international and domestic markets. The volume of dairy components accessed under the Class 5 system is monitored through permits issued by the CDC. A formula, developed by industry and approved by the CMSMC, is used to establish the Class 5 price levels for further processing.

The Commission issues two types of Class 5 permits. The first is an annual permit for further processors using dairy products for certain specific uses: butter used in a range of further processed products, primarily fresh bakery products (Class 5(b)); dairy products used in confectionery goods (Class 5(c)); and dairy products used in many Canadian frozen, dried or canned finished products (Class 5(a)). In the last dairy year, buttermilk powder was added as an eligible ingredient under the program.

The second type of permit is issued to exporters on a transaction-by-transaction basis. The number of permits and the volume of milk covered by these permits depend on the quantity of milk produced which is not required for the domestic market and thus available for sale on foreign markets. Unlike the annual permits for further processors which are granted for approved activities, permits for exporters are limited by the volume of milk available for this activity.

Despite high prices for certain dairy products in Classes 5(a) and (b), the total number of further processing permits has continued to increase in 1998–99 and some 865 permits were in effect. The number of participating enterprises also increased, reaching 698 this year compared to 640 in 1997–98. During the year, about three million hectolitres of milk (on a butterfat basis), or 3.7 percent of the 1998–99 total milk production, was used by the further processing sector under annual permits. Of the total number of permits issued, about 657 businesses used their permits to purchase butter for bakery and fresh pastry products, as well as dairy products such as cream, cheddar, mozzarella and cream cheeses to manufacture a variety of finished products. A further 41 businesses used their permits to purchase mainly milk, butteroil as well as condensed and powdered milk for use in confectionery products.

During the reporting period, the industry witnessed extreme variations in prices for butterfat and protein in Classes 5(a) and (b). The volatility in the price of the components in these classes was caused by the fluctuation of component prices in the U.S. which are reflected in the CMSMC-approved formula used to calculate prices in Classes 5(a) and (b).

Although demand for finished products such as frozen entrees and baked goods that are eligible for the Class 5 program is growing, there is nonetheless a concern that an increasing volume of dairy substitutes is being used in the manufacture of these goods. This is particularly the case during periods when prices are volatile as experienced in the past dairy year. The CDC will continue to monitor this situation in the coming year.

Volume of Milk Sold and Producers' Revenues in Classes 5(a), (b) and (c) from 1995–96 to 1998–99*

Class		1995–96	1996–97	1997–98	1998–99
5(a)	Volume	1.068	1.336	1.535	0.885
	Price	$34.89	$39.52	$39.01	$44.20
5(b)	Volume	2.026	1.425	1.817	0.895
	Price	$32.44	$40.04	$38.74	$43.21
5(c)	Volume	0.706	0.797	0.828	1.154
	Price	$32.13	$32.22	$32.73	$33.03
Total 5(a), 5(b) & 5(c)	Volume	3.800	3.558	4.180	2.934
	Price	$33.68	$37.74	$37.54	$39.50

** Volumes (in million hectolitres) and prices are calculated on a standard hectolitre basis at 3.6 kg of butterfat per hL.*

Exports

In the last dairy year, the volume of milk available for export was affected by strong domestic sales of dairy products. Canada exports a wide variety of dairy products through the private sector to over 30 countries around the world; although this accounts for less than two percent of the volume of product traded in international markets.

Cheese and skim milk powder (SMP) are the two main dairy products exported by Canada. Canadian milk production is targeted to meet domestic demand (as calculated on a butterfat basis) creating a surplus of solids non-fat which ends up being exported in the form of SMP.

During the 1998–99 dairy year, almost all cheese exports were undertaken by the private sector. Cheese exports consisted mainly of sales of aged cheddar to the U.K. and the U.S.; sales of fresh cheddar to Japan; and sales of mozzarella to a variety of markets like South and Central America, the Middle East and Asia.

The CDC's role in exporting dairy products underwent important changes in the last year. Skim milk powder and butter are currently the only products that the CDC continues to sell internationally on producers' behalf for the purpose of removing surpluses from the domestic market. Exports of SMP in 1998–99 reached 48.9 million kilograms, close to 80 percent of which was shipped to Mexico, Cuba, Algeria and Asia. More than half of the exports of SMP was sold directly by the CDC to foreign government buyers and the balance was exported by Canadian private trading businesses.

An increase in the volume of SMP exports was offset by a substantial reduction of exports of butter, whole milk powder and evaporated milk. In the reporting period, the CDC exported 3.5 million kilograms of evaporated milk (a 90 percent reduction compared to the previous year); 0.4 million kilograms of whole milk powder (a decrease of 91 percent from 1997–98); and 1.2 million kilograms of butter (a 91 percent drop in the volume sold in the previous year). In order to support private sector initiatives in developing export markets, the Commission has decided to withdraw from government-to-government activities in all markets other than Mexico and Cuba.

Optional Export Program

Introduced in August 1995 as a result of the P9 agreement, the Optional Export Program (OEP) provides a framework to facilitate the interaction of processors and exporters, and the producers who decide to supply them, to take advantage of new export market opportunities without encroaching on existing markets or jeopardizing domestic market supplies.

OEP activities are steadily increasing as the industry finds new export opportunities. Discussions are underway in the easten All Milk Pool to try to create opportunities for OEP projects across the pool. Producers who indicated a desire to sell OEP milk in the Western Milk Pool have supplied OEP projects from all four provinces for several years. In 1998–99, 29 projects were active, compared to only nine in 1997–98.

Domestic Dairy Product Innovation Program

First implemented in 1989 for a five-year period, this program was renewed in March 1995 by the CMSMC for a further five years. The Domestic Dairy Product Innovation Program (DDPIP) is intended to add flexibility to the national industrial milk supply management system by providing an amount of milk additional to provincial milk quotas for the introduction of new and innovative products on the domestic market. Most products approved for the program are cheeses not previously produced in Canada.

During the 1998–99 dairy year, Canadian firms in New Brunswick, Quebec, Ontario, Manitoba and British Columbia used approximately 382,000 hectolitres of milk to produce new products for the Canadian marketplace under this program.

Since the inception of the program, a total of almost 1.9 million hectolitres of milk has been used to produce 45 new products.

In July 1999, the Canadian Milk Supply Management Committee approved an extension of the program to the end of 2004–2005 dairy year.

Domestic Seasonality Programs

The industry has mandated the CDC to operate a number of programs in conjunction with the private sector to balance the seasonal demand and supply of dairy products for the domestic market.

Butter Stocks

A pre-determined "normal" level of butter stocks, currently set at ten million kilograms by the CMSMC, is the target level of stocks to be held by the CDC at the beginning of the dairy year (August 1) and deemed necessary to ensure that the domestic market is supplied throughout the year.

Within this level, a small quantity of "Plan A" bulk butter stocks in 25 kilogram blocks (up to 750 tonnes) is purchased and held for sale by the CDC to act as a buffer against seasonal deficiencies in the domestic market. All Plan A butter is resold on the domestic market at the support price.

"Plan B" is used by manufacturers to balance the seasonality of their production and sales of butter over the calendar year. It is essentially a storage program. Under Plan B, butter manufacturers can sell butter in prepackaged form (generally 454 gram prints) or in 25 kilogram blocks to the Commission, but they must repurchase this butter within one calendar year from the date of its manufacture. Individual processors make their own decisions as to how much butter they wish to put in storage under Plan B. The total level of butter stocks held by the Commission serves as an indicator of surpluses or shortages in the marketplace and of the need to adjust milk quotas or to export surpluses.

Concentrated Milk Assistance Program

This program encourages manufacturers to produce evaporated and sweetened condensed milk during periods of the year when milk supply exceeds domestic needs. A pre-determined level of financial assistance is offered under this program to compensate manufacturers for the carrying charges caused by additional product storage time.

Plan B for Milk Powders

This program was implemented to encourage the production of various specialty types of milk powders when milk supplies are plentiful, thereby minimizing the demand for fresh milk powders in the fall when milk production is traditionally low. This program helps balance the seasonal demand and supply of non-fat milk solids.

Surplus Removal Program

The Canadian Dairy Commission is responsible for the operation of the Surplus Removal Program on behalf of the industry. The program's objective is to remove milk that is surplus to domestic market requirements in the form of dairy products that are most suited for export on the world market and at world market prices. Exports can be achieved in two ways: by issuing Class 5 permits to private exporters or through direct exports by the Canadian Dairy Commission.

The Surplus Removal Program consists of two operational elements: CDC-initiated and processor-initiated surplus removal. While respecting provincial jurisdictions, this mechanism is designed to minimize the manufacture of products for unplanned exports when unfulfilled domestic and planned export opportunities exist. Before exporting products

Inventories of Butter for the Domestic Market and Plan B for Skim Milk Powder

(in millions)

Dairy Year	Butter		Plan B SMP	
	Kg	Cost	Kg	Cost
1994–95	15.196	$80.390	0.658	$2.439
1995–96	9.968	$47.558	0.118	$0.462
1996–97	14.497	$69.622	1.523	$6.403
1997–98	10.350	$48.695	1.080	$4.787
1998–99	11.853	$60.710	0.813	$3.677

deemed surplus to the domestic market or issuing Class 5 permits for such exports by the private sector, the Commission consults with the province of origin to ensure domestic market needs are being met.

To guide its surplus removal activities, the Commission chairs an advisory group composed of regional and national representatives of the production and processing sectors. This advisory group is responsible for recommending the opening or closing of the CDC-initiated surplus removal activity. The amount of milk production above that needed to meet Canadian requirements and necessary to activate or de-activate the CDC-initiated surplus removal is evaluated according to guidelines agreed to by stakeholders. When the CDC-initiated process is not open, the processor-initiated surplus removal program is in effect and processors must declare their surplus milk directly to the provincial boards and agencies. Butter and powder bought under the Surplus Removal Program may be sold into the domestic market from time to time if demand is greater than stocks available in the private trade.

Warehousing, Charges and Inventories associated to Domestic Seasonality and Surplus Removal Programs

Warehousing of stocks — The Commission enters into contracts with public warehouses across Canada. Storage agreements also exist with port installations where products are stored until shipped for export.

Carrying Charges — Carrying charges associated with the CDC's Domestic Seasonality Programs for butter and skim milk powder totaled $4.5 million in 1998–99.

Financing — In order to defray the costs associated with storing normal levels of butter stocks, an amount is collected by the Commission through pooling arrangements and is adjusted as required to correspond to the actual costs associated with these stocks. On February 1, 1999, the CDC maintained this charge at $0.07 per hectolitre.

Butter and Skim Milk Powder Inventories — The Commission began the 1998–99 dairy year with 12.21 million kilograms of butter and 19.84 million kilograms of skim milk powder in inventory. During the year, the CDC purchased 24.05 million kilograms of butter and 47.79 million kilograms of skim milk powder. Sales of 23.42 million kilograms of butter and 53.34 million kilograms of skim milk powder left respective closing inventories of 12.84 and 14.29 million kilograms as of July 31, 1999 (butter statistics include imports).

Audit

The role of the CDC's Audit section is to ensure that CDC systems and business practices are operating in a manner to achieve efficiency, economy and effectiveness. It is responsible for the co-ordination and review of milk plant audit activity across the country and the audit of models used in pooling arrangements. The need to maintain minimum standards for audit of processing plants has been re-emphasized throughout Canada.

During 1998–99, audit activities related to the Class 5 Milk Permit and Pooling System were enhanced. Audits were carried out in 31 businesses and approximately $671,000 was recovered due to inappropriate program use. An additional $541,000 of agreed credit claims will subsequently be collected. Collections are credited to the special class pool for the benefit of all dairy farmers. The Audit section also visited processing plants in the province of Newfoundland and with the co-operation of dairy sector representatives, accumulated data for milk processing activities for the last two dairy years. This data will be used to determine the implications of the province's entry into the national system.

4

The Canadian Dairy Industry in Brief

The Canadian dairy industry operates on a "dairy year" basis which runs from August 1 to July 31 each year. In 1998–99, an average of 54 dairy cows per farm produced 79.5 million hectolitres of milk containing 3.6 kilograms of butterfat per hectolitre.

The dairy industry is a key sector of the Canadian economy. Dairy farming generated more than $4 billion in total farm cash receipts in 1998, placing the sector in third place behind grains and red meats.

There are approximately 1.2 million cows in Canada and about 21,500 dairy farms. The Holstein breed comprises more than 85 percent of Canadian dairy herds and is one of the highest milk producing cows in the world. About 80 percent of Canada's dairy farms are in Quebec and Ontario, 14 percent in the Western provinces, and six percent in the Atlantic provinces.

In 1998, $4.2 billion of value was added to the raw milk received from dairy farmers. Dairy products shipped from approximately 275 processing plants were valued at $8.2 billion, accounting

Per Capita Consumption of Dairy Products from 1994 to 1998

Year	Total Fluid and Cream (litres)	Ice Cream (litres)	Yogourt (kg)	Butter (kg)	Total Cheese (kg)
1994	95.50	11.80	3.27	2.87	9.91
1995	95.10	11.48	3.23	2.74	9.99
1996	95.63	11.15	3.38	2.87	9.92
1997	93.92	10.49	3.37	2.59	10.98
1998	93.95	10.30	3.64	2.86	10.72

Source: Statistics Canada

for 15 percent of all processing sales in the food and beverage industry. The dairy processing sector employs close to 20,500 people.

There are two markets for milk in Canada. In 1998, the fluid market accounted for 39 percent of the milk produced or 30.9 million hectolitres. The industrial market (manufactured dairy products such as butter, cheese, yogourt and ice cream) accounted for the remaining 61 percent or 48.5 million hectolitres of milk.

The federal government's authority to regulate the marketing of fluid milk is delegated to the provinces. The Canadian Dairy Commission, a federal crown corporation, administers the National Milk Marketing Plan for industrial milk on behalf of signatories to the Plan.

Number of Milk and Cream Producers in 1998–99

	Milk	Cream	Total
Prince Edward Island	363	23	386
Nova Scotia	406	1	407
New Brunswick	342	0	342
Quebec	10,266	0	10,266
Ontario	7,027	177	7,204
Manitoba	735	10	745
Saskatchewan	422	0	422
Alberta	977	30	1,007
British Columbia	782	0	782
Canada	21,320	241	21,561

Number of Farms and Total Milk Production from 1994–95 to 1998–99

(million hectolitres)

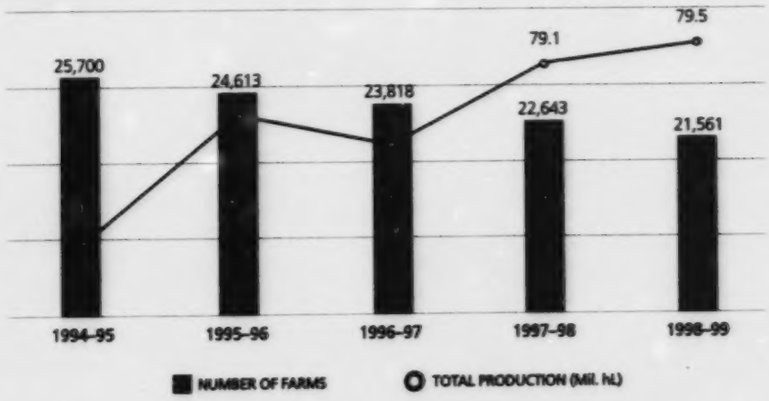

Sales revenues of $233 million for the dairy year ending July 31, 1999, were $96 million less than the $329 million recorded for the preceding dairy year. This decrease was evident primarily in the level of international activities and can be explained by the reduced volume of whole milk products available for sale for export.

Despite a level of milk production similar to that of last year, exports decreased by approximately two million hectolitres of milk. The domestic market absorbed about half of this volume, due to a 2.3 percent increase in Canadian demand. In addition, inventories of butter increased by three million kilograms.

In general, the prices in effect on the world market for dairy products decreased, at times considerably, as in the case of skim milk powder which decreased by about 25 percent. This also affected the value of export sales, as well as the value of inventories of dairy products destined for this market. Despite these factors, the CDC succeeded in achieving an operating surplus of more than $6 million during the year.

With the gradual phase-out of the subsidy program over five years, the total amount of direct payments made by the Commission during the year has diminished significantly, despite the increase in the volume of production eligible for direct payments due to the increase in domestic requirements. The amounts related to direct payments appearing in the balance sheet have diminished accordingly.

6

Left to right:
Louis Balcaen, Guy Jacob and Dale A. Tulloch

The success and reputation of the Canadian Dairy Commission are based on the quality of its human resources as well as on its commitment to excellence in service delivery. The CDC is committed to continuous improvement and reaffirms its intention of maintaining the quality of its work environment to support this commitment.

The development and implementation of internal policies, programs and initiatives which aim at encouraging and supporting good individual and corporate performance, fair treatment and respect of employees, leadership and accountability, and the training and development of its management and employees will enable the CDC to continue to deliver services that meet the current and future needs of its clients, and to respond effectively to changes in the Canadian dairy industry.

The CDC is part of a government-wide initiative which includes the implementation of a new classification system called the Universal Classification Standard (UCS). The introduction of the UCS is fundamental in restructuring and rethinking how work and people will be managed in the federal public service in the years to come. The Treasury Board Secretariat (TBS) officially launched this initiative on

June 16, 1998 and emphasized that the UCS is the foundation for reform of human resource planning and delivery. These reforms will have significant short and long term impacts.

The CDC's Management is fully supportive of the implementation of this new system. A tremendous amount of work has already been done at the CDC in the past year, mainly in writing and reviewing work descriptions for the majority of positions at the Commission. Employees have been encouraged to participate in this process in order to reach an appropriate comfort level with their work description.

The CDC currently employs approximately 70 people who all work at the CDC's offices in Ottawa. The CDC is headed by a Chairman and Chief Executive Officer (Guy Jacob), a Vice-Chairman (Louis Balcaen) and a Commissioner (Dale A. Tulloch).

Please refer to the following organization chart for information on the CDC's senior management and sections.

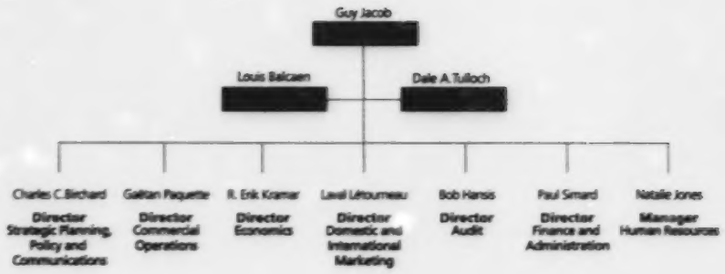

Financial Statements

Management Responsibility for Financial Statements

The financial statements of the Canadian Dairy Commission and all information in this Annual Report are the responsibility of management. The statements have been prepared in accordance with generally accepted accounting principles, using management's best estimates and judgements where appropriate. Financial information presented elsewhere in the Annual Report is consistent with the statements provided.

In discharging its responsibility for financial reporting, management maintains and relies on financial and management control systems and practices designed to provide reasonable assurance that transactions are authorized, assets are safeguarded, and proper records are maintained. These controls and practices ensure the orderly conduct of business, the accuracy of accounting records, the timely preparation of reliable financial information and the adherence to Commission policies and statutory requirements. The process includes management's annual communication to employees of Treasury Board's guidelines on conflict of interest and code of conduct.

The Audit committee of the Canadian Dairy Commission made up of the Commissioners, oversees management's responsibilities for maintaining adequate control systems and the quality of financial reporting. The Commission's internal and external auditors have free access to the Audit Committee to discuss the results of their work and to express their concerns and opinion.

The transactions and financial statements of the Commission have been audited by the Auditor General of Canada, the independent auditor for the Government of Canada.

Guy Jacob, Chairman

Paul Simard, Director of Finance

Ottawa, Canada
September 20, 1999

Auditor's Report

To the Minister of Agriculture and Agri-Food,

I have audited the balance sheet of the Canadian Dairy Commission as at July 31, 1999 and the statement of operations and funding by producers, the statement of dairy support program operations and costs funded by the Government of Canada and the statement of cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Commission's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Commission as at July 31, 1999 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with generally accepted accounting principles. As required by the *Financial Administration Act*, I report that, in my opinion, these principles have been applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in my opinion, the transactions of the Commission that have come to my notice during my audit of the financial statements have, in all significant respects, been in accordance with Part X of the *Financial Administration Act* and regulations, the *Canadian Dairy Commission Act* and the by-laws of the Commission.

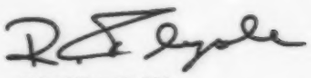

Richard Flageole, FCA
Assistant Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
September 24, 1999

Balance Sheet

as at July 31, 1999

	1999 *(in thousands)*	1998 *(in thousands)*
Assets		
Cash	$ 4,823	$ 1,156
Accounts receivable		
Trade (Note 4)	3,792	18,505
Government of Canada (Dairy Support Program)	18,488	26,998
Due from provincial milk marketing boards and agencies	2,340	5,711
Inventories (Note 5)	90,479	99,430
Ocean containers	—	212
	$119,922	$152,012
Liabilities		
Bank indebtedness—Pooling account (Note 6)	$ 1,124	$ 1,902
Accounts payable		
Accounts payable—Trade	16,650	24,777
Accrued liabilities	6,121	2,621
Subsidies payable to producers	18,355	26,851
Loans from Government of Canada (Note 7)	64,730	82,204
	106,980	138,355
Excess of funding by producers (Note 8)	12,942	13,657
	$119,922	$152,012

Commitments (Notes 11 and 13)

Approved:

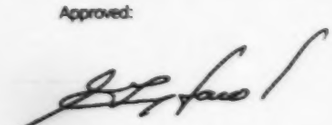

Chairman

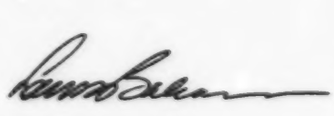

Vice-chairman

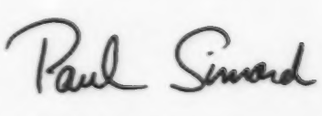

Director of Finance

The accompanying notes and schedule are an integral part of these financial statements.

Statement of Dairy Support Program Operations and Costs Funded by the Government of Canada

for the year ended July 31, 1999

	1999 *(in thousands)*	1998 *(in thousands)*
Subsidies to producers of industrial milk and cream	**$112,698**	$141,240
Administrative expenses	**2,279**	2,385
Costs of production and dairy policy studies	**432**	488
Total costs funded by the Government of Canada (Note 9)	**$115,409**	$144,113

The accompanying notes and schedule are an integral part of these financial statements.

Statement of Operations and Funding by Producers

for the year ended July 31, 1999

	1999 *(in thousands)*	1998 *(in thousands)*
Export sales	**$134,295**	$211,085
Cost of sales	**130,934**	201,917
Margin on export sales	**3,361**	9,168
Domestic sales	**99,510**	118,156
Cost of sales	**94,700**	113,962
Margin on domestic sales	**4,810**	4,194
Total margin on sales	**8,171**	13,362
Assistance and expenses	**10,548**	18,319
Total Cost of Operations	**2,377**	4,957
Less portion of administrative expenses funded by the Government of Canada	**2,279**	2,385
Net cost of operations funded by producers	**98**	2,572
Funding by producers	**6,296**	12,865
Excess of funding of net cost of operations	**6,198**	10,293
Excess (deficiency) of funding by producers at beginning of year	**13,657**	(2,792)
	19,855	7,501
(Refund) recovery of prior year balance	**(6,913)**	6,156
Excess of funding by producers at end of year	**$ 12,942**	$ 13,657

The accompanying notes and schedule are an integral part of these financial statements.

Statement of Cash Flows

for the year ended July 31, 1999

	1999 *(in thousands)*	1998 *(in thousands)*
Cash flows from operating activities		
Cash receipts from customers	**$ 248,749**	$ 318,967
Cash paid to suppliers and others	**(230,254)**	(315,014)
Cash receipts from producers	**8,889**	11,927
Cash receipts from the Government of Canada	**123,919**	141,062
Subsidies paid to producers	**(121,194)**	(138,197)
Interest paid	**(2,158)**	(3,029)
Cash flows from operating activities	**27,951**	15,716
Cash flows from investing activities		
Purchase of ocean containers	**—**	(344)
Proceeds from sale of ocean containers	**103**	58
Cash flows from (used in) investing activities	**103**	(286)
Cash flows from financing activities		
Cash receipts from (paid to) producers for prior year funding balance	**(6,913)**	6,156
Cash flows from (used in) financing activities	**(6,913)**	6,156
Net increase in cash and cash equivalents	**21,141**	21,586
Cash and cash equivalents at beginning of year	**(81,048)**	(102,634)
Cash and cash equivalents at end of year	**$ (59,907)**	$ (81,048)
Cash and cash equivalents include:		
Cash	**$ 4,823**	$ 1,156
Loans from Government of Canada	**(64,730)**	(82,204)
	$ (59,9[illegible])	$ (81,048)

The accompanying notes and schedule are an integral part of these financial statements.

Notes to Financial Statements

July 31, 1999

1. The Commission

The Canadian Dairy Commission (the "Commission"), is an agent Crown corporation named in Part I, Schedule III to the *Financial Administration Act* and is not subject to the provisions of the *Income Tax Act*. The objects of the Commission, as established by the *Canadian Dairy Commission Act* (CDC Act), are "to provide efficient producers of milk and cream with the opportunity of obtaining a fair return for their labour and investment and to provide consumers of dairy products with a continuous and adequate supply of dairy products of high quality".

The Commission administers the dairy support program funded by the Government of Canada, under which it makes subsidy payments to producers. In co-operation with the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC), which it chairs, the Commission undertakes the management and administration of operations funded by producers. The results of the Commission's operations in each of these areas are presented in the Statement of Dairy Support Program Operations and Costs Funded by the Government of Canada, and in the Statement of Operations and Funding by Producers, respectively, in order to distinguish the accountability relationships for them.

The Commission purchases all butter and skim milk powder tendered to it at either the Canadian support price or at the international market price, depending on the intended resale markets. While a major portion of the butter purchased by the Commission is later resold in the domestic market, most of the skim milk powder is in excess of domestic needs and is exported. The Commission sells production surplus to domestic requirements in the form of whole milk products, skim milk powder and butter on international markets.

The Commission administers, on behalf of the industry, a pricing and pooling of market returns system which provides milk components to further processors and exporters through processors at competitive prices.

2. Significant Accounting Policies

Inventories

Inventories are valued at the lower of cost or estimated net realizable value. An allowance for write-down is recorded when cost exceeds the latter.

Allowance for losses on outstanding purchase commitments

The Commission establishes an allowance for losses on outstanding purchase commitments based on current contracts for export sales.

Foreign currency translation

Substantially all sales in foreign currencies are hedged by forward exchange contracts and are translated into Canadian dollars at the exchange rates provided therein. Sales in foreign currencies that are not hedged are translated into Canadian dollars at the exchange rate in effect on the transaction date.

Pension plan

Employees participate in the Public Service Superannuation Plan administered by the Government of Canada. The Commission's contributions to the plan are limited to matching the employees' contributions for current service. These contributions are entered as an expense during the year in which services are rendered and represent the total pension obligations of the Commission.

3. Fair value of financial instruments

The transactions related to cash, accounts receivable, bank indebtedness, loans from the Government of Canada and accounts payable are incurred in the normal course of business. The carrying amounts of each of these accounts approximate their fair values because of their short-term maturity.

4. Accounts receivable — Trade

Most of the trade accounts receivable are in foreign currencies and their Canadian dollar value has been translated at the rate to be paid under the foreign exchange contracts as further explained in Note 10. These foreign accounts receivable are guaranteed by letters of credit, are payable on demand and are non-interest bearing.

5. Inventories

	1999 (in thousands)	1998 (in thousands)
Butter	$ 62,728	$ 52,512
Skim milk powder	27,678	44,226
Other dairy products	73	2,692
	$ 90,479	$ 99,430

6. Bank indebtedness—Pooling account

To provide bridge financing and ensure the efficient operation of the pricing and pooling of market returns system, the Commission established a $10 million line of credit with a member of the Canadian Payments Association. The bank indebtedness incurred under this line of credit is due on demand and bears interest at prime which on July 31, 1999 was 6.25% per annum. The bank indebtedness is repaid monthly and is included in the amount due from provincial milk marketing boards and agencies.

As producer monies enter and leave the pooling account as equalization payments from and to provincial milk marketing boards and agencies, the line of credit ensures that payments can be made promptly. During the year, certain provincial milk marketing boards and agencies have contributed approximately $135 million (1998—$112 million) to the pool. These contributions have been used to make equalization payments to the other provincial milk marketing boards and agencies net of the Commission's administrative and other operating expenses recoverable from the producers. Equalization payments made in 1999 were $129 million (1998—$93 million).

7. Loans from Government of Canada

Loans from the Government of Canada, to a maximum of $100 million, are available to finance operations. Individual loans are repayable within one year from the date the loan is made. Principal and accrued interest are repaid regularly during the year when funds are available. During the year, new borrowings and repayments amounted to $173.2 million (1998—$223.8 million) and $190.7 million (1998—$245.0 million) respectively. Interest on the loans are at the normal rates established for Crown Corporations by the government and varied from 4.4249% to 5.7670% (1998—3.1257% to 4.7712%).

8. Excess of funding by producers

The excess of funding by producers at end of the year is made up of amounts relating to commercial sales (export and domestic) and an accumulated surplus of funding of the normal level of butter. These accumulated excesses will be carried forward and applied against future funding of their respective operations. Refunds or recoveries are recorded in the year in which they are authorized.

9. Costs funded by the Government of Canada (Dairy Support Program)

Agriculture and Agri-Food Canada provides funding to the Commission for subsidy payments to producers of industrial milk and cream shipments produced to meet domestic requirements. The rate of subsidy payments from August 1, 1998 to January 31, 1999 was $0.844 per kilogram of butterfat or $3.04 per hectolitre of milk containing 3.6 kilograms of butterfat (1998—$1.055 or $3.80 respectively) and was $0.632 per kilogram of butterfat or $2.28 per hectolitre from February 1, 1999 to July 31, 1999 (1998—$0.844 or $3.04 respectively).

As a result of a June 1997 Cabinet decision, subsidy payments will be gradually phased out with five annual rate reductions of $0.76 per hectolitre starting February 1, 1998. As of February 1, 2000, the rate will be $0.422 per kilogram of butterfat or $1.52 per hectolitre.

The Government of Canada has funded $2.3 million (1998—$2.4 million) of the Commission's administrative expenses of $5.5 million (1998—$5.5 million), as well as professional services relating to cost of production and dairy policy studies.

10. Forward Exchange Contracts

As part of its foreign exchange risk management, the Commission enters into forward exchange contracts with regard to a major portion of its export sales contracts. At the end of the dairy year the Commission's outstanding forward exchange contracts totaled $20 million Canadian (1998—$30 million Canadian) representing amounts in US dollars and euros. These contracts mature from August to November 1999. The maturity dates of the forward exchange contracts correspond to the estimated dates when the Commission should be receiving the foreign currency proceeds arising from the execution of the related export sales contracts.

11. Long term lease

The Commission is committed under a long term lease for office accommodation ending in 2003. The lease contains escalation clauses regarding maintenance costs and taxes. The remaining minimum lease payments totaled $781,407 at year-end. The minimum lease payments for the next five years are as follows:

1999–00	$191,365
2000–01	$191,365
2001–02	$191,365
2002–03	$191,365
2003–04	$15,947

12. Representatives' Fees

The Commission has used the services of representatives for the sale of dairy products on the export market. Total fees for the year were $1.4 million (1998—$5.8 million) and are included in cost of sales.

13. Purchase Commitments

As at July 31, 1999, the Commission was committed to purchase butter, skim milk powder and other dairy products produced prior to that date. These commitments amounted to approximately $2.9 million (1998—$8.0 million). No allowance for losses on outstanding purchase commitments was required as at July 31, 1999 and 1998.

14. Related Party Transactions

Government departments provided the Commission with certain administrative services without charge. The cost of these services is not recorded in the Commission's accounts.

15. Uncertainty due to the Year 2000 Issue

The Year 2000 issue arises because many computerized systems use two digits rather than four to identify a year. Date-sensitive systems may recognize the year 2000 as 1900 or some other date, resulting in errors when information using year 2000 dates is processed. In addition, similar problems may arise in some systems which use certain dates in 1999 to represent something other than a date. The effects of the Year 2000 issue may be experienced before, on, or after January 1, 2000, and, if not addressed, the impact on operations and financial reporting may range from minor errors to significant systems failure which could affect an entity's ability to conduct normal business operations. It is not possible to be certain that all aspects of the Year 2000 issue affecting the Commission, including those related to the efforts of customers, suppliers, or other third parties, will be fully resolved.

16. Appeal of a decision of the World Trade Organization

Following a challenge by the United States and New Zealand, the World Trade Organization found that certain aspects of the Canadian dairy marketing system are inconsistent with Canada's obligations under the *Agreement on Agriculture*. Canada launched an appeal to the World Trade Organization regarding this decision in order to have the decision revised. The World Trade Organization final decision has yet to be announced.

17. Financial Statement Presentation

Certain comparative amounts have been reclassified to conform with the presentation adopted in the current year.

Schedule of Marketing Operations by Product

for the year ended July 31, 1999

	1999 (in thousands)					1998 (in thousands)				
	Butter	Skim Milk Powder	Evaporated Milk	Other Products*	Total	Butter	Skim Milk Powder	Evaporated Milk	Other Products*	Total
Export sales	$14,320	$107,541	$5,910	$6,524	**$134,295**	$18,807	$88,680	$54,059	$49,539	$211,085
Cost of sales	11,849	107,522	5,317	6,246	**130,934**	15,917	85,438	52,501	48,061	201,917
Margin on export sales	2,471	19	593	278	**3,361**	2,890	3,242	1,558	1,478	9,168
Domestic sales	90,981	8,529	—	—	**99,510**	107,475	10,681	—	—	118,156
Cost of sales	86,777	7,923	—	—	**94,700**	104,802	9,160	—	—	113,962
Margin on domestic sales	4,204	606	—	—	**4,810**	2,673	1,521	—	—	4,194
Total margin on sales	$ 6,675	$ 625	$ 593	$ 278	**8,171**	$ 5,563	$ 4,763	$ 1,558	$ 1,478	13,362
Assistance and expenses										
Domestic dairy product assistance	$ 70	$ —	$ 454	$ —	**524**	$ 107	$ 5,259	$ 140	$ —	5,506
Carrying charges	2,971	1,577	36	57	**4,641**	4,469	1,896	300	568	7,233
Recovery of doubtful accounts	—	—	—	(231)	**(231)**	—	—	—	—	0
	$ 3,041	$ 1,577	$ 490	$ (174)	**4,934**	$ 4,576	$ 7,155	$ 440	$ 568	12,739
Administrative expenses					**5,549**					5,486
Pool interest and bank charges					**65**					94
Total assistance and expenses					**10,548**					18,319
Total cost of operations					**$ 2,377**					$ 4,957

*Include whole milk powder and cheese

CCL 1998-1999

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

Normes de service

En s'acquittant de ses responsabilités, la Commission canadienne du lait s'efforcera de traiter toute demande de client :

De façon opportune — Dans des situations inhabituelles, nous expliquerons les étapes que nous prendrons pour réagir pleinement dans le plus bref délai.

Avec courtoisie — Nous reconnaissons l'importance de votre demande et vous aiderons poliment à comprendre les procédures, règlements et exigences qui s'appliquent.

Équitablement — Nous traiterons toute demande de façon équitable. Si, selon vous, une question n'est pas réglée à votre satisfaction, nous expliquerons promptement comment demander réparation.

Avec clarté — Vous avez droit à une explication simple et courtoise de notre façon de traiter votre demande.

Le personnel de la Commission est à votre service, dans les deux langues officielles, de 8 heures à 16 h 30, heure de l'Est, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés). Nous vous savons gré de nous communiquer vos commentaires sur nos procédures et de nous faire part de toute suggestion pour les améliorer.

Nous nous ferons un plaisir de vous aider lors de vos demandes supplémentaires de renseignements concernant les activités de la Commission ou celles de l'industrie laitière en général.

Commission canadienne du lait
Section de la planification stratégique,
des politiques et des communications
1525, avenue Carling, Suite 300
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2
Téléphone : (613) 792-2000
Télécopieur : (613) 998-4492
Internet : http://www.cdc.ca
Courrier électronique : cdc-ccl@em.agr.ca

La présente publication est également disponible dans les bibliothèques partout au Canada.
No de catalogue : CC 101-1999
ISBN 0-662-64467-0

Attributions

Conception et production par
Ricochet Creative Thinking

Photographie des commissaires par *Wolf Studios*

Les autres photographies proviennent des archives de la *CCL*

Impression par *Gilmore Printing Services*

Imprimé au Canada

Table des matières

Lettre au Ministre 3

Profil de la société et mission 4

Objectifs et rendement 6

- Revue de l'année 1998–1999 6
- Objectifs et enjeux majeurs pour 1999–2000 9

Activités et programmes 10

- Politique laitière nationale 10
- Production et demande 11
- Mise en commun des revenus des producteurs 12
- Établissement des prix des produits laitiers 12
- Importations de produits laitiers 13
- Paiements directs aux producteurs 13
- Système de permis et de mise en commun du lait de la classe 5 14
- Exportations 15
- Programme optionnel d'exportation 15
- Programme d'innovation en matière de produits laitiers 15
- Programmes intérieurs de saisonnalité 16
- Programme de retrait des surplus 16
- Vérification 17

Vue d'ensemble de l'industrie 18

Facteurs importants affectant le bilan financier 20

Ressources humaines 21

États financiers 23

Tableaux et graphiques

- Production de lait de transformation et de crème 11
- Production de lait de transformation, besoins canadiens et QMM 11
- Parts provinciales du QMM 11
- Classes de lait 12
- Volume de lait mis en commun d'après les ententes régionales en 1998-1999 12
- Prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé de 1995 à 1999 12
- Paiements directs aux producteurs — valeur de 1994-1995 à 1998-1999 13
- Volume de lait vendu et revenus des producteurs provenant des Classes 5 (a), (b) et (c) 14
- Stocks de beurre pour le marché intérieur, et de poudre de lait écrémé du Plan B 16
- Consommation per capita de produits laitiers, de 1994 à 1998 18
- Nombre de producteurs de lait et de crème en 1998-1999 19
- Nombre de fermes et production totale de lait de 1994-1995 à 1998-1999 19

Lettre au Ministre

Monsieur le Ministre,

Il nous fait plaisir de vous remettre le 33e Rapport annuel de la Commission canadienne du lait pour la période qui prenait fin le 31 juillet 1999. Ce rapport fournit les détails sur les objectifs et le rendement de la Commission envers leur réalisation au cours de l'année écoulée. En plus d'expliquer nos programmes clés et nos services, ce document fait état des accomplissements quant à l'administration de ces programmes au nom de l'industrie. Le rapport fait également état des initiatives entreprises envers l'atteinte des objectifs des programmes et l'assurance d'un service de haute qualité à l'endroit de nos clients, l'industrie laitière et l'ensemble des Canadiens.

L'année dernière s'est avérée difficile pour l'industrie laitière en raison de l'attente des résultats de l'Organisation mondiale du commerce, suite à la contestation entamée par les États-Unis et la Nouvelle-Zélande au sujet des méthodes canadiennes d'exportation de produits laitiers, et par les États-Unis concernant les règles régissant l'importation du lait de consommation. Même si le Canada a perdu dans les deux cas devant le Panel, le gouvernement a interjeté appel dont les résultats ne seront connus qu'à la fin de l'automne.

Le Panel a exigé des ressources importantes de différents organismes gouvernementaux et de l'industrie, tant au palier fédéral que provincial. Les agences et ministères ont fait preuve d'une coopération extraordinaire et nous tenons à remercier l'équipe canadienne, y compris le personnel de la Commission canadienne du lait (CCL), de son travail ardu dans la préparation de la défense du Canada.

Peu de politiques importantes ont été élaborées au cours de la dernière année laitière, en partie à cause de l'incertitude résultant du Panel. En juillet, le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait a convenu de mettre sur pied un comité spécial chargé d'aborder certaines questions nationales en suspens. Ce forum fournira à l'industrie l'occasion de négocier et proposer des solutions à certaines questions difficiles relativement au partage des marchés et à d'autres questions de commercialisation.

Les politiques touchant nos ententes de mise en commun dans l'Ouest et dans l'Est demeurent un aspect central des opérations quotidiennes de la Commission. Les groupes représentés par la Mise en commun de tout le lait de l'Est et la Mise en commun du lait de l'Ouest poursuivent leurs efforts envers l'harmonisation des règles, des règlements et des politiques d'une province à l'autre. Nous avons confiance que les représentants des mises en commun travailleront ensemble à s'attaquer à ces enjeux, comme ils l'ont fait par le passé. La CCL oeuvre également auprès des représentants de la province de Terre-Neuve afin de l'aider dans ses premières négociations en vue d'une inclusion aux ententes nationales et régionales.

La Commission prend des mesures en vue de modifier sa façon de consulter les intervenants sur l'établissement des prix des produits laitiers au cours de l'année laitière qui vient. Un certain degré d'insatisfaction s'est manifesté face au processus de consultations pendant la dernière année laitière; de ce fait, les discussions avec les intervenants débuteront plus tôt durant l'année laitière 1999–2000 et les groupes seront consultés individuellement.

La dernière année laitière s'est avérée bonne en ce qui concerne la demande de produits laitiers. Pour la deuxième année consécutive, la demande de produits du lait de transformation a connu une hausse. Même si la croissance de la demande semble diminuer, le marché démontre toujours de légères hausses d'un mois à l'autre.

La CCL a commencé à modifier sa participation aux ventes à l'exportation; elle procède à d'importants changements aux programmes à cet effet. Les contrats de vente de la CCL avec les gouvernements étrangers et leurs agences sont transférés au secteur privé. Par conséquent, moins de temps sera consacré à l'administration des exportations de produits laitiers au nom des producteurs laitiers canadiens.

Les transformateurs secondaires utilisant des ingrédients laitiers ont subi une instabilité considérable des prix au cours de l'année écoulée, due aux oscillations importantes des prix des produits laitiers aux États-Unis. En raison des prix élevés dans la Classe 5, de nombreux fabricants de produits alimentaires contenant des produits laitiers ont effectué leurs achats sur le marché intérieur et certains sont passés à des succédanés de produits laitiers. La CCL poursuivra ses efforts en vue de réduire la paperasse et encourager ses clients à utiliser les produits laitiers aux termes du programme.

Nous sommes fiers de signaler que depuis juillet 1999, les opérations de la Commission sont tout à fait conformes à l'an 2000. Depuis 1996, le personnel de la CCL a pris les mesures nécessaires pour s'assurer que tous les programmes informatiques, logiciels et progiciels ainsi que tous les autres systèmes de la Commission sont prêts pour l'an 2000. De plus, un plan d'urgence pour la Commission est en place en cas de sinistre, non seulement au début du nouveau millénaire mais aussi en cas de catastrophes majeures comme un incendie ou une tempête de verglas.

Grâce au dévouement et au travail ardu du personnel de la CCL et des participants de l'industrie, la Commission est en voie d'atteindre les objectifs établis dans son plan d'entreprise quinquennal. Nous croyons qu'avec un tel effort concerté pour 1999–2000, la CCL et l'industrie seront en mesure de surmonter toute nouvelle embûche que peut leur réserver le millénaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

le Président,

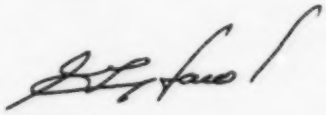

Guy Jacob

le Vice-président,

Louis Balcaen

le Commissaire,

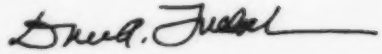

Dale A. Tulloch

Lyle Vanclief,
Ministre,
Agriculture et
Agroalimentaire Canada

1

Profil de la société

La Commission canadienne du lait (CCL), une société d'État constituée aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait* de 1966, relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Financée par le gouvernement fédéral (44 pour cent), les producteurs laitiers (36 pour cent) et le marché (20 pour cent), la CCL s'efforce à équilibrer et servir les intérêts de tous les représentants de l'industrie laitière par la coordination de l'administration et la supervision des ententes fédérales-provinciales qui régissent le système de commercialisation ordonnée du lait au Canada.

La Commission travaille étroitement avec les organismes dirigeants de l'industrie, desquels font partie les Producteurs laitiers du Canada, le Conseil national de l'industrie laitière du Canada, l'Association canadienne des consommateurs, les agences et offices provinciaux de mise en marché du lait, et les gouvernements provinciaux. Le secteur de la transformation secondaire, représenté par les Fabricants de produits alimentaires et de consommation du Canada, l'Association canadienne de la boulangerie et l'Association canadienne des fabricants de confiserie, donne ses conseils sur le fonctionnement du programme des Classes spéciales.

Trois commissaires sont nommés par le Gouverneur en conseil pour diriger la Commission : un président et administrateur en chef, un vice-président et un commissaire. En s'acquittant de leurs responsabilités, les commissaires de la CCL sont autorisés et assujettis par la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les commissaires surveillent les activités de la CCL et approuvent l'orientation stratégique élaborée dans son plan d'entreprise. La Commission s'efforce d'identifier et d'évaluer les risques d'entreprise majeurs et s'emploie à mettre en place les mécanismes appropriés à la gestion de ces risques. Le rôle clé de la CCL consiste à faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes laitiers majeurs en collaboration avec les intervenants de l'industrie laitière canadienne. Depuis sa contribution au développement du régime de gestion de l'offre au début des années 1970, la CCL continue de fournir un cadre de travail à la participation cruciale du fédéral et des provinces au maintien de la viabilité de l'industrie.

Mission

La CCL joue un rôle de facilitateur central auprès du secteur multi-milliardaire que représente l'industrie laitière canadienne. Ses objectifs législatifs consistent à :

- fournir aux producteurs efficaces de lait et de crème la possibilité d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leurs investissements, et,
- assurer aux consommateurs de produits laitiers un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité supérieure.

Activités principales

La CCL s'acquitte de son mandat au moyen d'un vaste éventail d'activités :

- Elle travaille en étroite collaboration avec les gouvernements des provinces et les représentants, en fournissant un leadership et un soutien continus à l'industrie laitière canadienne de par son rôle de présidence et son travail auprès du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL). Le CCGAL est un organisme permanent créé par les provinces signataires du Plan national de commercialisation du lait; il est responsable d'établir des politiques et de superviser la mise en oeuvre de ce Plan;
- Elle assure le travail de facilitateur, d'administrateur et de secrétariat en ce qui a trait aux systèmes de mise en commun des revenus et du partage des marchés. Les dispositions relatives à l'exécution de ces fonctions sont comprises dans l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P6), l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest (MLCO), et l'Entente globale sur la mise en commun du lait de classe spéciale (P9);
- Elle calcule et recommande le niveau cible national de production du lait de transformation, appelé également quota de mise en marché (QMM);
- Elle est autorisée à acheter, entreposer, transformer ou vendre des produits laitiers. De plus, elle administre le programme fédéral de subsides à la production du lait de transformation, qui stabilise le prix des produits de lait de transformation offerts aux consommateurs en réduisant les prix requis par les producteurs sur le marché;
- Elle établit les prix de soutien auxquels elle achètera le beurre et la poudre de lait écrémé. Ces prix influencent les décisions provinciales quant à l'établissement des prix du lait utilisé à la fabrication de produits laitiers manufacturés tels que le beurre, le fromage et la crème glacée;
- Elle coordonne, au nom de l'industrie, la vente des ingrédients et des produits laitiers, et fait la promotion de leur utilisation auprès du secteur de la transformation secondaire par l'entremise de l'administration de son Système de permis et de mise en commun du lait de la classe 5; et,
- Elle coordonne l'exportation des produits laitiers, sous l'autorité du CCGAL par l'intermédiaire des permis de la Classe 5 émis aux exportateurs canadiens ou directement entre gouvernements.

2

Revue de l'année 1998–1999

Chaque année, la direction de la Commission passe en revue les buts qu'elle s'est fixé pour atteindre ses objectifs législatifs, tels qu'établis dans son plan d'entreprise quinquennal. Les buts fixés par la Commission qui figurent à la dernière mise à jour de son plan quinquennal, avec une description des activités amorcées en vue de leur réalisation, sont énoncés ci-après. À l'occasion, les buts sont parfois semblables d'une année à l'autre ou légèrement modifiés, selon le climat des affaires ou les politiques adoptées par l'industrie. La Commission s'efforce d'établir des objectifs réalistes dans le cadre de son processus de planification, tout en reconnaissant qu'elle doive demeurer souple dans l'atteinte de ces objectifs, compte tenu de l'environnement dans lequel elle évolue.

Objectif 1

Voir à ce que le Système de permis et de mise en commun du lait de la classe 5 soit conforme aux accords commerciaux internationaux et, de concert avec l'industrie, continuer de le défendre à toute contestation à l'endroit de ce système.

Rendement en 1998–1999

Les États-Unis et la Nouvelle-Zélande ont allégué devant un Panel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) que les exportations visées par les permis de la Classe 5 sont subventionnées, et les États-Unis ont allégué que la méthode d'administration du quota tarifaire pour le lait de consommation empêchait l'accès des autres pays au marché canadien. La CCL collabore avec l'équipe de représentants de l'industrie et du gouvernement, formée pour défendre le système canadien à Genève. Même si le Panel a statué contre le Canada sur les deux questions, celui-ci a interjeté appel de cette décision et une décision finale est prévue à l'automne.

Le Panel a conclu que les classes pour la transformation secondaire (Classes $5_{(a)}$, $5_{(b)}$ et $5_{(c)}$), disponibles aux marchés intérieur et d'exportation, ne constituent pas une subvention. Cette décision vise une partie importante de l'activité administrative de la Classe 5 entreprise par la Commission, et signifie le maintien des systèmes de mise en commun.

Objectif 2

Coordonner et faciliter les efforts de perfectionnement et d'harmonisation des systèmes canadiens de mise en commun administrés par la Commission canadienne du lait.

Rendement en 1998–1999

La Commission sert d'administrateur et de facilitateur clé pour la gestion des ententes de mise en commun établies au sein des régions et à l'échelle nationale. L'harmonisation des règlements à l'intérieur et entre les systèmes de mise en commun avec ceux des paliers de gouvernements provinciaux et fédéral de même que de l'industrie continue d'exiger une part importante de ressources de la part de la CCL.

La CCL assume la présidence et assure les fonctions de secrétariat et de conseils techniques auprès du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait et de son Secrétariat, des comités techniques des mises en commun de tout le lait et aux différents sous-comités techniques mis sur pied au sein de ces mises en commun. La Commission doit respecter, à cet égard, le rôle de décideur du CCGAL, de l'Organisme de supervision de la Mise en commun de tout le lait de l'Est (P6) et du Comité de coordination de la Mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO). Une fois les décisions sur les enjeux de politiques prises, la CCL doit collaborer avec le personnel provincial afin d'assurer leur mise en œuvre.

En juillet 1999, le CCGAL a mis sur pied un comité chargé d'aborder certaines questions en suspens relativement au partage des marchés laitiers au Canada. Le Comité se compose de représentants de chaque région et de la CCL. La création de ce comité devrait contribuer à la résolution de certaines questions litigieuses reliées, entre autres, à l'attribution du quota provincial.

Le travail a ralenti quant à l'harmonisation en raison de la nécessité de résoudre les questions les plus délicates, et les résultats du Panel de l'OMC concernant les exportations de la Classe 5 peuvent avoir une incidence sur les politiques intérieures, sans toutefois affecter directement le marché intérieur.

L'Organisme de supervision du P6 révise les questions provinciales reliées à l'achat et la vente de quotas suivant l'arrêt des opérations de la bourse interprovinciale de quotas. De plus, le personnel de la CCL a assuré un soutien technique à un Groupe spécial d'arbitrage, formé par l'Organisme de supervision du P6 qui a statué sur l'établissement des prix des produits selon leur utilisation finale. Un comité technique a aussi été établi afin d'examiner l'efficacité de la mise en commun des frais de transport des producteurs qui est entrée en vigueur le 1er août 1998. En outre, une série de dispositions liées aux politiques provinciales régissant les quotas des producteurs ont été harmonisées dans l'ensemble du P6.

Les membres de la Mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO) ont convenu d'une démarche commune pour la déclaration du lait qui doit être transporté au-delà des frontières provinciales lorsque ces frais sont payés par la mise en commun. De plus, ces provinces membres se sont entendues sur l'harmonisation de leurs politiques provinciales pour la mise en oeuvre des changements de prix du lait de consommation. En outre, à compter du 1er août, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan utiliseront le système de facturation harmonisé fondé sur le prix d'utilisation finale des composants laitiers. De ce fait, toutes les neuf provinces calculent les prix des produits laitiers selon leurs composants.

Objectif 3

Continuer de modifier les systèmes informatiques et de mettre au point les systèmes requis à l'appui des activités et du processus décisionnel de la CCL, au moyen de la programmation et d'une technologie qui répondent aux besoins de l'an 2000.

Rendement en 1998–1999

Les systèmes de la CCL répondaient aux besoins de l'an 2000 dès juillet 1999. Au cours de la dernière année, l'organisme a collaboré avec des fournisseurs extérieurs de données et d'information, de même qu'avec ses homologues provinciaux afin de s'assurer qu'ils puissent fonctionner en l'an 2000, et plus particulièrement dans le but d'assurer la continuité des programmes et des services de la Commission le 1er janvier 2000, en cas d'interruption technologique des services.

Ayant débuté à la Commission en octobre 1996, le travail relatif au problème de l'an 2000 s'est poursuivi avec la refonte du système de soutien des activités financières et commerciales de la CCL. Les applications intégrées de celui-ci sont présentement mises à l'essai avec l'emploi des dates établies par le Conseil du Trésor du Canada comme dates normatives d'essai pour la compatibilité à l'an 2000. La CCL a aussi terminé son inventaire du matériel et des logiciels; elle procède maintenant à repérer le matériel à remplacer ou à améliorer dans le but de répondre aux besoins de l'an 2000.

En outre, la CCL poursuit un sondage auprès de ses partenaires; les résultats donneront lieu au plan d'urgence de reprise des opérations de la Commission. Le plan d'urgence constituera un système de rechange dans l'éventualité d'une interruption des opérations d'administration de la Commission, tout en préparant le personnel à des problèmes techniques éventuels reliés à l'arrivée de l'an 2000.

Objectif 4

De concert avec l'industrie et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), promouvoir et faciliter l'élaboration d'un programme national pour l'exportation coordonnée de produits laitiers canadiens à valeur ajoutée.

Rendement en 1998–1999

Depuis mai 1997, la CCL et AAC, de concert avec leurs partenaires dans les secteurs de la production et de la transformation, ont jeté les bases d'un programme national pour l'exportation des produits laitiers canadiens. Malheureusement, les discussions portant sur la promotion d'exportations des produits à valeur ajoutée, entamées l'an dernier, ont été interrompues jusqu'à la prise de décision du Panel de l'OMC et la conclusion de la procédure d'appel. Une fois que seront connus les résultats du Panel de l'OMC, les efforts pourront continuer vers la recherche de façons d'augmenter les exportations canadiennes de produits laitiers à valeur ajoutée.

Objectif 5

Par le renforcement du rôle de la vérification, donner une meilleure assurance que les clients utilisant le Système de permis et de mise en commun du lait de la classe 5 et les autres programmes de la CCL se conforment aux lignes directrices administratives et opérationnelles établies.

Rendement en 1998–1999

Durant la période de référence, une analyse de risque approfondie a été effectuée, auprès des entreprises utilisant les Classes 5(a), 5(b) et 5(c), et des recommandations ont été présentées au Comité des ingrédients de la CCL sur des façons de réduire la paperasse associée à l'administration du programme quant aux participants qui représentent peu de risque aux termes du système. Les recommandations formulées ont été approuvées par le CCGAL, en autant que se poursuivent les vérifications sporadiques auprès de tous les participants à la Classe 5. Avec une telle assurance, on a affecté plus de ressources à la Section de la vérification à cette fin, de même que pour satisfaire d'autres exigences de vérification.

En outre, le comité interne de la CCL chargé d'examiner la gestion et l'administration du programme de la Classe 5 s'est réuni au cours de la période de référence afin de traiter de différents sujets dont la liste d'admissibilité des produits de la Classe 5, le guide d'information du programme, les questions relatives à la vérification et la paperasse.

La CCL a aussi été chargée par le CCGAL d'étudier les obstacles à l'utilisation accrue du Système des classes spéciales de lait (Classes 5(a), (b) et (c)) par les transformateurs secondaires. Les résultats de l'étude ont été compilés et un rapport final a été présenté au CCGAL à sa réunion de juillet 1999. Selon certains participants, la quantité de paperasse associée au programme est trop élevée. La Commission continuera son travail auprès des entreprises qui ont identifié la somme de paperasse comme problème en faisant la promotion d'options telles que le transfert électronique de données et la possibilité d'une vérification annuelle. Ces options seront proposées à toutes les entreprises dans un effort de réduction du fardeau administratif de la CCL et du client d'affaires.

Objectif 6

À l'approche du nouveau millénaire, collaborer avec les représentants de l'industrie à l'élaboration d'un projet laitier destiné à la postérité, visant à informer les Canadiens de la modernisation de l'industrie laitière du pays et à promouvoir l'utilisation accrue de la technologie afin de réduire les coûts, et améliorer les services offerts aux clients de la CCL.

Rendement en 1998–1999

Le personnel de la CCL contribue à des options de promotion de l'industrie laitière à entreprendre au cours du nouveau millénaire en s'associant à des activités organisées par Agriculture et Agroalimentaire Canada. On cherchera d'autres possibilités d'association avec les représentants de l'industrie laitière en vue de la promotion du concept destiné à la postérité à propos du secteur laitier.

À titre d'administrateur du subside laitier fédéral, la CCL émet environ 21 500 chèques aux producteurs, chaque mois. Pendant l'année laitière 1998–1999, la Commission a publié deux articles dans *Le Bulletin laitier* afin de faire valoir les avantages du dépôt direct des chèques de subside des producteurs, au lieu de l'envoi postal. Par l'intermédiaire du CCGAL, on a également fait appel à la collaboration des organismes provinciaux pour encourager les producteurs à utiliser cette méthode. Ainsi, depuis mars 1998, le recours au dépôt direct a augmenté de 5,55 pour cent.

La Commission continue de promouvoir le courrier électronique auprès des participants au programme de la Classe 5. On s'est assuré de la convivialité de la technologie tout en faisant ressortir l'efficacité de cette forme de communications, grâce à des articles publiés dans les *Nouvelles des classes spéciales* au cours de la période de référence. De plus, dans le but d'encourager davantage la réduction de la paperasse associée à l'administration de la Classe 5, le site Web de la CCL présente plus de renseignements reliés au programme. À compter du 1er août 1999, des documents tels que les formulaires de demande et de rapport, ainsi que les guides d'information sur les programmes, sont maintenant accessibles aux clients actuels et éventuels grâce à l'Internet.

Objectifs et enjeux majeurs pour 1999–2000

Dans son effort de planification des activités et d'établissement des objectifs, la Commission a la conviction que ses services et programmes clés continueront d'être assurés pour bien des années à venir. La demande de services relativement aux domaines des politiques, de la gestion du changement, de la médiation et de l'analyse économique augmentera au cours des quelques prochaines années à mesure que l'industrie entre dans une nouvelle ère de développement de politiques, de prise de décisions et de mise en oeuvre des politiques.

Les enjeux et les objectifs établis pour la CCL au cours de l'année qui vient consistent entre autres à :

- Appuyer les travaux relatifs au processus d'appel quant à la décision du Panel de l'OMC sur le Système de permis et de mise en commun du lait de du Canada et, si nécessaire, apporter les correctifs afin de s'assurer que le système canadien d'exportation de produits laitiers soit conforme aux accords commerciaux internationaux.
- Continuer de modifier les systèmes informatiques et d'élaborer les nouveaux systèmes d'information nécessaires au soutien des activités et du processus décisionnel de la CCL, au moyen de la programmation et de la technologie qui répondent aux besoins de l'an 2000, et collaborer avec les partenaires de l'industrie et les agences et offices provinciaux de mise en marché du lait afin de s'assurer de leur compatibilité à l'an 2000.
- Coordonner et faciliter les efforts visant au perfectionnement et à l'harmonisation des systèmes canadiens de mise en commun administrés par la Commission canadienne du lait.
- Travailler de concert avec l'industrie et Agriculture et Agroalimentaire Canada à promouvoir et à faciliter l'expansion de l'exportation de produits laitiers à valeur ajoutée canadiens, à compter du moment où la décision du Panel de l'OMC sera finale.
- Travailler en collaboration avec les clients utilisateurs du Système de permis et de mise en commun du lait de la classe 5 et les intervenants afin d'ajuster les lignes directrices administratives et opérationnelles dans le but de réduire la paperasse et d'améliorer la concurrence des ingrédients laitiers, tout en assurant la surveillance adéquate de la conformité du programme.
- Participer à une célébration de l'agriculture canadienne afin de démarquer l'arrivée du nouveau millénaire, de même que promouvoir l'utilisation accrue de la technologie afin de réduire les coûts et mieux desservir les clients de la CCL.
- Continuer d'assurer l'aide et le soutien techniques à l'industrie et aux autres ministères fédéraux (Affaires étrangères et Commerce international Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada) en vue du développement de la position canadienne dans la nouvelle «ronde de négociations du millénaire» de l'Organisation mondiale du commerce.
- Faciliter les discussions entre les intervenants et offrir des conseils techniques à la province de Terre-Neuve en vue d'aider à la préparation de son inclusion au Plan national de commercialisation du lait et à d'autres accords de mise en commun.
- Augmenter la promotion des ingrédients laitiers auprès des utilisateurs d'ingrédients laitiers ainsi que dans le cadre du Système de permis et de la mise en commun du lait de la classe 5.

3

La Commission canadienne du lait est un facilitateur clé et assure une contribution aux différents forums influençant la politique laitière canadienne; elle travaille étroitement avec l'industrie à l'élaboration et à l'examen de programmes de remplacement requis par un contexte de marché moderne. En s'acquittant de son mandat, la Commission assure l'encadrement à la participation fédérale-provinciale, essentielle en raison des compétences partagées de l'industrie laitière.

Les principaux éléments à l'appui d'une commercialisation ordonnée du secteur laitier incluent :

- le maintien d'un système de gestion de l'offre pour les produits laitiers;
- la réglementation des importations au moyen de quotas tarifaires; et,
- un système réglementé d'établissement des prix.

Le Canada a adopté un système de gestion de l'approvisionnement du lait utilisé sur les marchés de consommation et de transformation (c'est-à-dire, de produits laitiers comme le beurre, le fromage et le yogourt) au début des années 1970; ce système demeure la pierre angulaire de la politique laitière nationale actuelle au Canada.

Politique laitière nationale

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) supervise la mise en application du Plan national de commercialisation du lait, l'entente fédérale-provinciale qui régit la gestion des approvisionnements de lait au Canada. Présidé par la Commission, le CCGAL compte des représentants parmi les producteurs et les gouvernements de toutes les provinces sauf Terre-Neuve. Même si cette dernière n'est pas signataire du Plan, ses représentants assistent aux réunions du CCGAL en tant qu'observateurs. Des représentants d'organismes nationaux de consommateurs, de transformateurs et de producteurs participent également à ce Comité à titre de membres sans droit de vote.

Chaque année, le CCGAL établit le niveau cible de la production nationale de lait de transformation, communément appelé le quota de mise en marché (QMM), afin de s'assurer que la majeure partie de la demande du marché intérieur de produits laitiers soit satisfaite par la production canadienne de lait ainsi que de petites quantités d'importations de beurre, de fromage et d'autres produits laitiers transformés. Cet objectif est soumis à une surveillance constante et il est rajusté au cours de l'année, lorsque nécessaire, afin de refléter les variations de la demande, telles que calculées en termes de matière grasse. Le Plan détermine la part du QMM de chaque province, et prévoit le partage de toute hausse ou baisse de quota. Chaque province redistribue sa part respective du QMM entre ses producteurs selon ses propres politiques et d'après les ententes de mise en commun.

Les surplus de production laitière sont administrés au moyen d'ajustements de quota et de stocks, de même que des programmes d'exportation. Ces surplus peuvent résulter de la production laitière dans une petite proportion, communément appelée la marge, laquelle on a ajoutée au QMM national comme tampon afin de minimiser la possibilité de pénurie sur le marché intérieur, de surproduction ou de baisse de la demande. En satisfaisant les besoins en matière grasse, l'industrie laitière canadienne est également aux prises avec un excédent structurel de solides non gras du lait. Cet excédent est exporté par l'intermédiaire de programmes de commercialisation planifiés. Tous les coûts de commercialisations de même qu'une partie des dépenses administratives de la Commission, sont financés au moyen du système de mise en commun.

Production et demande

La Commission suit, sur une base mensuelle, les tendances des besoins canadiens estimatifs ainsi que la production laitière. En 1998–1999, la production de lait de transformation et de crème s'est élevée à 48,5 millions d'hectolitres, une diminution de 0,1 pour cent par rapport au total de l'année précédente. La production a dépassé de 3,8 millions d'hectolitres le quota de mise en marché établi pour 1998-1999.

Les besoins canadiens estimatifs étaient de 44,8 millions d'hectolitres au cours de l'année laitière 1998-1999. À la fin de l'année laitière, la quantité de lait de transformation a enregistré une hausse de 2,3 pour cent.

Pour l'année laitière 1999–2000, les besoins canadiens estimatifs étaient de 44,3 millions d'hectolitres. Le CCGAL a donc établi le QMM national à 44,7 millions d'hectolitres, c'est-à-dire le même que l'année précédente.

Le 1er août 1999, des modifications au quota de mise en marché (QMM) seront déclenchées par une nouvelle formule adoptée par le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait. Cette formule provoquera une hausse ou une baisse du QMM lorsque les besoins canadiens, calculés mensuellement sur un total de douze mois consécutifs, augmenteront d'au moins un pour cent ou diminueront d'au moins 0,5 pour cent au cours d'un mois, et que cette tendance est confirmée au cours du mois suivant. Les représentants de l'industrie estiment que cette nouvelle méthode donnera lieu, au besoin, à des rajustements réguliers du quota, et signalera rapidement aux producteurs les changements quant à la demande sur le marché de produits laitiers finis.

Production de lait de transformation et de crème

(millions de kg de m.g.)

	1996–1997	1997–1998	1998–1999
Île-du-Prince-Édouard	2,287	2,368	2,316
Nouvelle-Écosse	4,088	4,122	4,209
Nouveau-Brunswick	3,149	3,223	3,097
Québec	69,041	71,941	71,978
Ontario	60,412	63,568	63,504
Manitoba	5,586	5,224	5,143
Saskatchewan	3,736	3,557	3,430
Alberta	10,260	10,685	10,663
Colombie-Britannique	8,640	10,152	10,384
Total	167,199	174,840	174,724

Production de lait de transformation, besoins canadiens et QMM

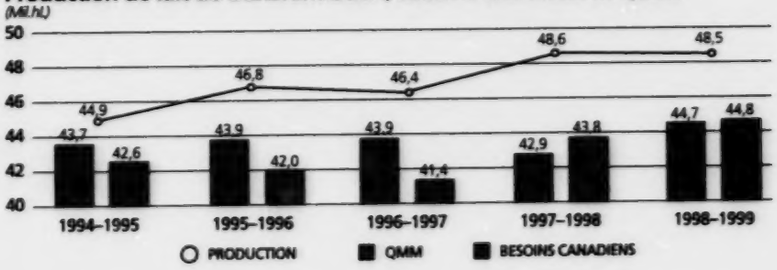

Parts provinciales du quota de mise en marché (QMM)

(avant le partage des marchés selon les ententes de mise en commun)

31 juillet 1999 (millions)

	Matière grasse (Kg)	Lait (hL)	p. cent
Île-du-Prince-Édouard	3,036	0,843	1,9
Nouvelle-Écosse	2,064	0,573	1,3
Nouveau-Brunswick	1,978	0,549	1,2
Québec	76,268	21,186	47,4
Ontario	49,225	13,674	30,6
Manitoba	5,842	1,623	3,6
Saskatchewan	3,980	1,106	2,5
Alberta	9,997	2,777	6,2
Colombie-Britannique	8,624	2,396	5,4
Canada	161,014	44,726	100,0

Mise en commun des revenus des producteurs

En août 1995, les représentants de l'industrie ont mis en œuvre un système d'établissement des prix et de mise en commun des revenus du marchés qui permet aux transformateurs et aux transformateurs secondaires de produits laitiers de demeurer concurrentiels sur les marchés intérieurs et mondiaux. Connu sous le nom d'Entente globale sur la mise en commun du lait des classes spéciales, ce système est administré par la CCL au nom de l'industrie. Cette entente établit également le fondement de la mise en commun des revenus du lait selon leur utilisation finale dans ce qu'on appelle le Système de classification harmonisée du lait (voir tableau *Classes de lait*).

Depuis août 1996, les revenus provenant de toutes les ventes de lait (de consommation et de transformation) sont mis en commun chez les producteurs du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, selon les dispositions de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait de l'Est (P6). En mars 1997, les quatre provinces de l'Ouest ont mis en œuvre un arrangement similaire aux termes de l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO). Même si le Manitoba fait partie de l'entente de l'Ouest, il participe également au partage des revenus de la Mise en commun du lait de l'Est.

Classes de lait

Classe 1	a) laits de consommation b) crèmes de consommation c) boissons à base de lait
Classe 2	yogourt, crème sure et crème glacée
Classe 3	a) fromage fins b) cheddar
Classe 4	a) beurre, huile de beurre, poudres et lait concentré aux fins d'ingrédients b) lait concentré destiné à la vente au détail c) nouveaux produits destinés au marché intérieur d) inventaires et pertes
Classe 5	a) fromage pour la transformation secondaire b) tout autre produit laitier pour la transformation secondaire c) confiserie d) exportations engagées ou planifiées e) retrait des surplus

Volume de lait mis en commun d'après les ententes régionales en 1998–1999

(Mil.hl.)

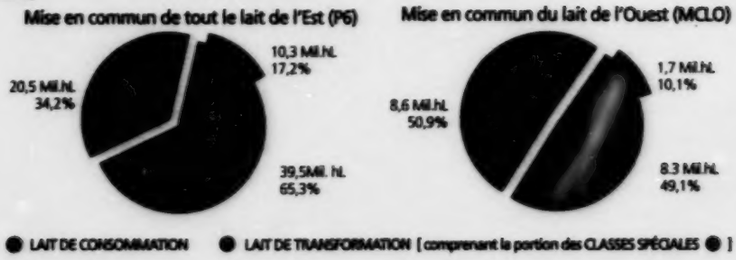

Établissement des prix des produits laitiers

La participation de la Commission à l'établissement des prix comporte deux volets. En premier lieu, elle administre le paiement d'un subside fédéral aux producteurs, lequel atténue le prix que les consommateurs déboursent pour les produits du lait de transformation en réduisant les prix du marché requis par les producteurs. Par suite du resserrement budgétaire fédéral, ce subside est réduit progressivement jusqu'à son élimination le 31 janvier 2002.

En deuxième lieu, chaque année, la CCL passe en revue et établit les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé. Ces prix de soutien sont habituellement utilisés en guise de références par les agences et offices provinciaux de mise en marché du lait afin d'établir les prix du lait qu'ils vendent aux transformateurs.

La dernière annonce, effectuée en décembre 1998, est entrée en vigueur le 1er février 1999. À cette date, le prix de soutien de la poudre de lait écrémé a augmenté de 4,4310 $ à 4,5247 $ le kilogramme, et celui du beurre, de 5,3927 $ à 5,4667 $ le kilogramme. Les hausses suivantes ont été tenues en compte lors des calculs des prix de

Prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé de 1995 à 1999

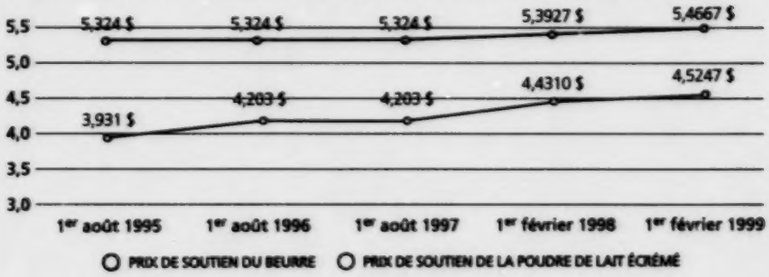

soutien : un ajustement du marché de l'ordre de 0,76 $ l'hectolitre versé aux producteurs en compensation de la réduction du subside laitier à compter du 1er février 1999; 0,09 $ l'hectolitre afin de récupérer un manque à gagner associé à l'élimination progressive du subside laitier; et 0,27 $ l'hectolitre de lait contenant 3,6 kilogrammes de matière grasse pour les producteurs. Cette décision n'a nullement modifié la marge de profits théorique des transformateurs.

Ces changements ont entraîné une hausse des prix du lait cru vendu aux transformateurs de 1,12 $ l'hectolitre, ou d'environ 1,8 pour cent, ce qui se situe à l'intérieur des limites des augmentations prévues de l'Indice des prix à la consommation en 1999. Les prix actuels payés par le consommateur pour la plupart des produits laitiers sont influencés par de nombreux facteurs, dont les frais de transport et d'emballage, et les marges de profits obtenues tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Importations de produits laitiers

Avant 1995, le Canada avait recours à toute une gamme de mesures qui imposaient des limites aux importations de produits laitiers afin d'assurer la stabilité de son système national de gestion des approvisionnements de lait. Cependant, ces mesures ont changé considérablement en 1995, suite à l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En concluant cet Accord, le Canada et les autres signataires ont convenu de remplacer les restrictions quantitatives d'importations par des tarifs et des quotas tarifaires.

Selon les termes de l'Accord de l'OMC de 1995, qui restera en vigueur jusqu'en 2001, le Canada a établi des quotas tarifaires pour un certain nombre de produits laitiers. Avec l'appui de l'industrie, la CCL a agi à titre de receveur principal des importations de beurre conformément au permis fédéral, et elle a acheminé ce produit au secteur de la transformation secondaire par l'intermédiaire des transformateurs.

La première année de la mise en vigueur de l'Accord, le quota tarifaire pour le beurre s'élevait à 1 964 tonnes. L'an dernier, il est passé à 2 750 tonnes et il atteindra 3 274 tonnes d'ici la dernière année de l'Accord, en 2000–2001. À ce moment-là, le beurre importé représentera environ trois à quatre pour cent du beurre consommé sur le marché canadien.

Paiements directs aux producteurs

Le gouvernement du Canada fournit les fonds pour un paiement direct aux producteurs laitiers. Ce paiement contribue à atténuer les prix à la consommation de produits de lait de transformation, tels le fromage et le beurre, en réduisant le prix que les producteurs doivent obtenir du marché pour couvrir leurs frais. Les producteurs touchent des paiements pour les livraisons de lait et de crème produits pour répondre aux besoins intérieurs estimatifs.

À la suite des compressions fiscales globales du gouvernement, le taux du paiement directs a été réduit de 15 pour cent en août 1995 pour atteindre 4,62 $ l'hectolitre standard, puis de 15 pour cent de plus en août 1996, jusqu'à 3,80 $ l'hectolitre standard. Conformément au budget fédéral de mars 1996, le reste du paiement direct diminuera progressivement jusqu'à sa suppression complète au cours d'une période de cinq ans. La première des réductions annuelles, au montant de 0,76 $ l'hectolitre, est entrée en vigueur le 1er février 1998.

En 1998–1999, les paiements aux producteurs ont totalisé 112,698 millions $ pour 152,604 millions de kilogrammes de matière grasse ou 42,39 millions d'hectolitres de lait produit pour la consommation intérieure.

Paiements directs aux producteurs
Valeur de 1994–1995 à 1998–1999

(millions de dollars)

	1994–1995	1995–1996	1996–1997*	1997–1998	1998–1999
Île-du-Prince-Édouard	4,359	3,642	2,134	2,024	1,610
Nouvelle-Écosse	2,919	2,400	3,781	3,514	2,730
Nouveau-Brunswick	2,777	2,263	2,824	2,658	2,103
Québec	105,277	88,309	61,135	57,824	46,430
Ontario	68,306	56,137	54,489	51,081	39,923
Manitoba	8,321	6,807	5,049	4,158	3,425
Saskatchewan	5,520	4,614	3,504	2,996	2,465
Alberta	14,430	12,058	9,329	8,501	7,018
Colombie-Britannique	9,912	8,728	7,776	8,485	6,994
Canada	221,821	184,958	150,021	141,240	112,698

**Début du partage des marchés d'après les ententes de mise en commun*

Système de permis et de mise en commun du lait de la classe 5

Selon le Système de permis et de mise en commun du lait de la classe 5, les composants du lait sont classés et rendus disponibles pour la fabrication de produits laitiers et de produits contenant des ingrédients laitiers, d'après leur utilisation finale à des prix permettant aux transformateurs, aux exportateurs et aux transformateurs secondaires de demeurer concurrentiels sur les marchés intérieurs et mondiaux. Le volume de composants laitiers disponible aux termes du Système de la classe 5 est contrôlé au moyen des permis délivrés par la CCL. Une formule, mise au point par l'industrie et approuvée par le CCGAL, sert à établir les différents niveaux de prix de la Classe 5 pour la transformation secondaire.

La Commission délivre deux types de permis de la Classe 5. Le premier est un permis annuel pour les transformateurs secondaires utilisant des produits laitiers à certaines fins spécifiques : le beurre servant à la fabrication de divers produits de transformation secondaire, surtout les produits frais de boulangerie (Classe $5_{(a)}$); les produits laitiers utilisés dans les produits de confiserie (Classe $5_{(c)}$) et les produits laitiers servant à la fabrication, au Canada, de nombreux produits finis congelés, séchés ou en conserve (Classe $5_{(a)}$). Au cours de la dernière année laitière, la poudre de babeurre a été ajoutée à la liste des ingrédients admissibles aux termes de ce programme.

Le deuxième type de permis est délivré aux exportateurs pour chacune de leurs transactions. Le nombre de permis et le volume de lait visé par ces permis dépendent de la quantité de lait produit qui n'est pas requise pour le marché intérieur et qui peut donc être vendue sur les marchés étrangers. Contrairement au permis annuel pour les transformateurs secondaires, qui est accordé pour une activité approuvée, le permis des exportateurs est limité au volume de lait disponible pour l'activité en question.

Malgré les prix élevés pour certains produits laitiers dans les Classes 5(a) et (b), le nombre de permis de transformation secondaire a continué de croître en 1998–1999, et quelque 865 permis étaient alors en vigueur. Le nombre d'entreprises participantes a ainsi atteint 698, comparativement à 640 l'année précédente. Au cours de l'année, le secteur de la transformation secondaire a utilisé, en vertu de permis annuels, environ trois millions d'hectolitres de lait (sur une base de matière grasse), c'est-à-dire 3,7 pour cent de la production laitière totale. Du nombre total de permis délivrés, environ 657 entreprises les ont utilisés pour acheter du beurre aux fins de fabrication de produits de boulangerie et de pâtisseries fraîches, de même que de produits laitiers tels que de la crème, du cheddar, de la mozzarella et des fromages à la crème pour fabriquer une diversité de produits finis. Quarante-et-une autres entreprises ont utilisé des permis pour acheter surtout du lait, de l'huile de beurre, ainsi que du lait concentré et en poudre en vue de fabriquer des produits de confiserie.

Durant la période de référence, l'industrie a été témoin de fluctuations extrêmes des prix de la matière grasse et de la protéine dans les Classes 5 (a) et (b). L'instabilité du prix des composants dans ces classes est attribuable à la variation des prix des composants aux États-Unis qui se répercute sur la formule approuvée par le CCGAL pour le calcul des prix dans les sous-classes 5 (a) et (b).

Malgré l'augmentation de la demande de produits finis, tels les plats cuisinés congelés et les produits de boulangerie, admissibles au programme des Classes spéciales, il demeure inquiétant qu'une quantité croissante de succédanés laitiers serve à la fabrication de ces produits. C'était notamment le cas durant les périodes d'instabilité des prix de la dernière année laitière. La Commission continuera de surveiller la situation de près au cours de la prochaine année.

Volume de lait vendu et revenus des producteurs provenant des Classes 5(a), (b) et (c) de 1995–1996 à 1998–1999*

Classe		1995–1996	1996–1997	1997–1998	1998–1999
5(a)	Volume	1,068	1,336	1,535	0,885
	Prix	34,89 $	39,52 $	39,01 $	44,20 $
5(b)	Volume	2,026	1,425	1,817	0,895
	Prix	32,44 $	40,04 $	38,74 $	43,21 $
5(c)	Volume	0,706	0,797	0,828	1,154
	Prix	32,13 $	32,22 $	32,73 $	33,03 $
Total 5(a), 5(b) et 5(c)	Volume	3,800	3,558	4,180	2,934
	Prix	33,68 $	37,74 $	37,54 $	39,50 $

**Volume en millions d'hectolitres et prix calculés selon le taux standardisé de 3,6 kg de m.g. par hL.*

Exportations

Au cours de la dernière année laitière, le volume de lait disponible à l'exportation a été marqué par des ventes élevées de produits laitiers sur le marché intérieur. Par l'intermédiaire du secteur privé, le Canada exporte un grand nombre de produits laitiers à plus de trente pays à travers le monde; cependant, ceci ne représente que moins de deux pour cent du volume de produits commercialisés sur les marchés mondiaux.

Le fromage et la poudre de lait écrémé (PLÉ) constituent les deux principaux produits laitiers exportés. Au Canada, la production laitière vise à répondre à la demande intérieure, telle que calculée sur le contenu en matière grasse, ce qui donne lieu à un surplus de solides non gras exporté sous forme de poudre de lait écrémé.

Pendant l'année laitière 1998–1999, presque toutes les exportations de fromage ont été effectuées par le secteur privé. Celles-ci consistaient principalement en vente de cheddar vieilli au Royaume-Uni et aux États-Unis et de cheddar frais au Japon; ainsi que la vente de la mozzarella sur différents marchés, tels que ceux de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale, du Moyen-Orient et de l'Asie.

Le rôle de la CCL dans l'exportation de produits laitiers a subi des changements considérables au cours de la dernière année. La poudre de lait écrémé et le beurre sont présentement les seuls produits que la Commission, au nom des producteurs, continue de vendre sur le marché mondial aux fins du retrait des surplus du marché intérieur. En 1998–1999, les exportations de PLÉ ont atteint 48,9 millions de kilogrammes; de ce nombre, près de 80 pour cent des expéditions ont été destinées au Mexique, à Cuba, en Algérie et en Asie. Plus de la moitié des exportations de PLÉ ont été transigées directement par la CCL auprès des gouvernements étrangers; le reste a été exporté par des entreprises privées canadiennes de commerce.

La hausse du volume d'exportations de PLÉ a été contrebalancée par une réduction substantielle des exportations de beurre, ainsi que de poudre de lait entier et de lait évaporé. En effet, pendant la période de référence, la CCL a exporté 3,5 millions de kilogrammes de lait évaporé (une réduction de 90 pour cent par rapport à l'année précédente); 0,4 million de kilogrammes de poudre de lait entier (91 pour cent de moins qu'en 1997–1998); et 1,2 million de kilogrammes de beurre (une baisse de 91 pour cent du volume vendu l'année précédente). Afin d'appuyer le secteur privé dans le développement des marchés d'exportation, la Commission a décidé de se retirer des activités de ventes intergouvernementales sur tous les marchés autres que ceux du Mexique et de Cuba.

Programme optionnel d'exportation

Institué en août 1995, pour donner suite à l'entente du P9, le Programme optionnel d'exportation (POE) offre une structure qui favorise l'interaction des transformateurs et des exportateurs, de même que des producteurs qui les approvisionnent, et qui permet de tirer parti des occasions de nouveaux débouchés extérieurs sans empiéter sur les marchés existants ni compromettre l'offres sur le marché intérieur.

Les activités du POE augmentent de façon constante, à mesure que l'industrie découvre de nouveaux débouchés à l'exportation. Des discussions sont en cours au sein du P6; on tente de créer des possibilités pour les projets du POE à la grandeur de la mise en commun. Les producteurs qui ont manifesté le désir de vendre du lait dans le cadre du POE dans la Mise en commun du lait de l'Ouest approvisionnent les projets du POE des quatre provinces depuis plusieurs années. En 1998–1999, on comptait 29 projets en marche, comparativement à seulement neuf en 1997–1998.

Programme d'innovation en matière de produits laitiers

Initialement mis en oeuvre en 1989 pour une période de cinq ans, ce programme a été reconduit en mars 1995 par le CCGAL pour cinq autres années. Le Programme d'innovation en matière de produits laitiers vise à assouplir le système national de gestion des approvisionnements de lait de transformation en ajoutant des volumes de lait supplémentaires aux quotas de lait provinciaux, pour le lancement de produits nouveaux et innovateurs sur le marché intérieur. La plupart des produits approuvés pour le programme sont des fromages qui n'étaient pas produits au Canada auparavant.

Durant l'année laitière 1998–1999, des entreprises canadiennes du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de la Colombie-Britannique ont utilisé environ 382 000 hectolitres de lait pour fabriquer de nouveaux produits destinés au marché canadien en vertu de ce programme.

Depuis la mise en oeuvre du programme, un total de près de 1,9 million d'hectolitres de lait a servi à la fabrication de 45 nouveaux produits.

En juillet 1999, le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait a approuvé la prolongation du programme jusqu'à la fin de l'année laitière 2004–2005.

Programmes intérieurs de saisonnalité

L'industrie a chargé la CCL d'exploiter un certain nombre de programmes, de concert avec le secteur privé, afin d'équilibrer la demande saisonnière et l'offre de produits laitiers sur le marché intérieur.

Stocks de beurre

Un niveau « normal » prédéterminé des stocks de beurre, actuellement établi à dix millions de kilogrammes par le CCGAL, constitue le niveau cible de stocks que doit détenir la CCL au début de l'année laitière (1er août), ce niveau étant jugé nécessaire pour approvisionner le marché intérieur tout au long de l'année.

À même ce niveau, une petite quantité des stocks de beurre en vrac du « Plan A », en blocs de 25 kilogrammes (jusqu'à 750 tonnes) est achetée et détenue pour la vente par la CCL pour servir de tampon amortisseur face à toute insuffisance saisonnière du marché intérieur. Tout le beurre du Plan A est revendu, au prix de soutien, sur le marché intérieur.

Les fabricants ont recours au « Plan B » dans le but d'équilibrer la saisonnalité de leur production et leurs ventes de beurre au cours de l'année civile. Il s'agit essentiellement d'un programme d'entreposage. Aux termes du Plan B, les fabricants de beurre peuvent vendre à la Commission leur produit préemballé (généralement en pains de 454 grammes) ou en blocs de 25 kilogrammes, mais elles doivent racheter ce beurre avant la fin de l'année civile à compter de sa date de fabrication. Les transformateurs prennent leurs décisions à titre individuel quant à la quantité de beurre qu'ils désirent entreposer aux termes du Plan B. Le niveau total des stocks de beurre détenus par la Commission sert d'indicateur d'excédent ou de pénurie sur le marché ainsi que de la nécessité d'ajuster les quotas de lait ou d'exporter les surplus.

Programme d'aide pour le lait concentré

Ce programme encourage les fabricants à produire du lait évaporé et du lait concentré sucré durant les périodes de l'année où les approvisionnements de lait dépassent la demande intérieure. Un taux prédéterminé d'aide financière est offert dans le cadre de ce programme afin de dédommager les fabricants qui paient des frais inhérents à la mise en marché occasionnés par la période d'entreposage supplémentaire.

Plan B pour les poudres de lait

Ce programme a été mis en œuvre dans le but de stimuler la production de différents types de poudres de lait spécialisés lorsque les approvisionnements de lait sont abondants, ce qui minimise la demande de poudres de lait fraîches à l'automne lorsque la production laitière est habituellement faible. Ce programme contribue à équilibrer la demande saisonnière et l'approvisionnement de solides non gras du lait.

Programme de retrait des surplus

La Commission canadienne du lait est chargée de mener les activités du Programme de retrait des surplus par l'industrie. Le programme a pour objectif de retirer le lait excédentaire aux besoins du marché intérieur, sous la forme des produits laitiers les plus propices à l'exportation sur le marché international et aux prix mondiaux. Les exportations peuvent être effectuées de deux façons : soit en délivrant des permis de la Classe 5 à des exportateurs privés, ou soit par l'entremise d'exportations directes effectuées par la Commission canadienne du lait.

Le Programme de retrait des surplus comporte deux éléments opérationnels : le retrait des surplus entrepris par la CCL et celui entrepris par les transformateurs. Tout en respectant les compétences provinciales, ce mécanisme est conçu pour minimiser la fabrication de produits destinés à des exportations non planifiées, alors qu'il existe des débouchés intérieurs et des exportations planifiées. Avant d'exporter des produits jugés excédentaires sur le marché intérieur ou de délivrer des permis de la Classe 5 pour de telles exportations du secteur

Stocks de beurre pour le marché intérieur, et de poudre de lait écrémé du Plan B

(en millions)

Année laitière	Beurre		PLÉ du Plan B	
	Kg	Coût	Kg	Coût
1994–1995	15,196	80,390 $	0,658	2,439 $
1995–1996	9,968	47,558 $	0,118	0,462 $
1996–1997	14,497	69,622 $	1,523	6,403 $
1997–1998	10,350	48,695 $	1,080	4,787 $
1998–1999	11,853	60,710 $	0,813	3,677 $

privé, la Commission consulte la province d'origine afin de s'assurer que les besoins du marché intérieur sont comblés.

Afin de bien guider ses activités de retrait des surplus, la Commission préside un groupe consultatif composé de représentants régionaux et nationaux des secteurs de la production et de la transformation. Ce groupe consultatif est chargé de recommander le début ou la conclusion de l'activité de retrait des surplus initiée par la CCL. Le volume de lait, produit au-delà des besoins canadiens et nécessaire à l'activation ou la désactivation du retrait des surplus initié par la CCL, est évalué en fonction des directives convenues entre les représentants de l'industrie. Lorsque le processus entrepris par la CCL n'est pas activé, le Programme de retrait des surplus initié par les transformateurs entre en vigueur et ceux-ci doivent déclarer leurs excédents de lait directement aux agences et offices provinciaux. De temps à autre, le beurre et la poudre achetés aux termes du Programme de retrait des surplus peuvent être vendus sur le marché intérieur si la demande dépasse les stocks disponibles auprès du secteur privé.

Entreposage, frais inhérents à la mise en marché et stocks reliés aux Programmes intérieurs de saisonnalité, et de retrait des surplus

Entreposage des stocks — La Commission conclut des contrats avec des entrepôts publics à travers le Canada. Il existe également des ententes d'entreposage avec des installations portuaires où des produits sont mis au dépôt jusqu'à leur expédition vers les marchés d'exportation.

Frais inhérents à la mise en marché — Les frais de crédit associés aux Programmes intérieurs de saisonnalité de la CCL pour le beurre et la poudre de lait écrémé ont atteint 4,5 millions $ en 1998–1999.

Financement — Afin d'assumer les coûts associés à l'entreposage des stocks de beurre normaux, un montant est prélevé par la Commission par l'intermédiaire des ententes de mise en commun et est rajusté, au besoin, afin de correspondre aux coûts réels liés à ces stocks. Le 1er février 1999, la CCL a maintenu ces frais à 0,07 $ l'hectolitre.

Stocks de beurre et de poudre de lait écrémé — La Commission a entamé l'année laitière 1998–1999 avec un stock de 12,21 millions de kilogrammes de beurre et 19,84 millions de kilogrammes de poudre de lait écrémé. Au cours de l'année, la CCL a acheté 24,05 millions de kilogrammes de beurre et 47,79 millions de kilogrammes de poudre de lait écrémé. Elle a vendu 23,42 millions de kilogrammes de beurre et 53,34 millions de kilogrammes de poudre de lait écrémé, ce qui lui a laissé des stocks de clôture de 12,84 et de 14,29 millions de kilogrammes respectivement en date du 31 juillet 1999. (Les données statistiques pour le beurre comprennent les importations.)

Vérification

Le rôle de la Section de la vérification de la CCL consiste à s'assurer que les systèmes et les pratiques commerciales de la Commission sont exécutées de manière efficiente, économique et efficace. La Section est chargée de coordonner et d'examiner les activités de vérification des usines de transformation du lait à l'échelle du pays et de vérifier les modèles utilisés dans le cadre des ententes de mise en commun. À nouveau, on a remis l'accent sur la nécessité de maintenir des normes minimales pour la vérification des usines de transformation, partout au Canada.

En 1998–1999, les activités de vérification applicables au Système de permis et de mise en commun du lait de la classe 5 se sont accrues. Au cours de l'année, des vérifications ont été effectuées auprès de 31 entreprises et environ 671 000 $ ont été recouvrés en raison de l'utilisation inadéquate du programme. Une somme supplémentaire de 541 000 $ en réclamations de crédit convenues sera perçue subséquemment. Les sommes recueillies sont portées au crédit de la mise en commun des Classes spéciales, aux profits de tous les producteurs laitiers. La Section de la vérification a également visité des usines de transformation à Terre-Neuve et, avec la collaboration de représentants du secteur laitier, a compilé des données relatives à la transformation laitière pour les deux dernières années laitières. Cette information servira à établir les implications de l'adhésion de la province au système national.

4

L'industrie laitière canadienne en bref

L'exploitation de l'industrie laitière canadienne est fondée sur l'«année laitière», entre le 1er août et le 31 juillet de chaque année. En 1998–1999, une moyenne de 54 vaches laitières par ferme ont produit 79,5 millions d'hectolitres de lait contenant 3,6 kilogrammes de matière grasse par hectolitre.

L'industrie laitière constitue un secteur clé de l'économie canadienne. Ainsi, en 1998, l'élevage laitier a généré plus de 4 milliards $ en recettes monétaires agricoles, plaçant ce secteur au troisième rang derrière la production de grains et de viandes rouges.

Le Canada compte environ 1,2 million de vaches et quelque 21 500 fermes laitières. La race Holstein constitue plus de 85 pour cent du cheptel laitier canadien et compte parmi les vaches ayant la plus forte production de lait au monde. Environ 80 pour cent des fermes laitières canadiennes se trouvent au Québec et en Ontario, 14 pour cent dans les provinces de l'Ouest, et six pour cent dans les provinces de l'Atlantique.

En 1998, la valeur ajoutée au lait cru des fermes laitières a représenté 4,2 milliards $. Quelque 275 usines de transformation ont expédié des

Consommation per capita de produits laitiers de 1994 à 1998

Année	Lait de consommation et de crème Total (litres)	Crème glacée (litres)	Yogourt (kg)	Beurre (kg)	Fromage Total (kg)
1994	95,50	11,80	3,27	2,87	9,91
1995	95,10	11,48	3,23	2,74	9,99
1996	95,63	11,15	3,38	2,87	9,92
1997	93,92	10,49	3,37	2,59	10,98
1998	93,95	10,30	3,64	2,86	10,72

Source: Statistique Canada

produits laitiers dont la valeur est estimée à 8,2 milliards $, soit 15 pour cent de toutes les ventes de produits transformés de l'industrie des aliments et des breuvages. Le secteur de la transformation des produits laitiers emploie près de 20 500 personnes.

Au Canada, il existe deux marchés pour le lait. En 1998, le marché du lait de consommation représentait 39 pour cent du lait produit ou 30,9 millions d'hectolitres. Le marché du lait de transformation (produits laitiers transformés comme le beurre, le fromage, le yogourt et la crème glacée) représentait le reste, soit 61 pour cent ou 48,5 millions d'hectolitres de lait.

L'autorité fédérale de réglementation de la commercialisation du lait de consommation est déléguée aux provinces. La Commission canadienne du lait, une société d'État fédérale, administre le Plan national de commercialisation du lait pour le lait de transformation au nom des signataires du Plan.

Nombre de producteurs de lait et de crème en 1998–1999

	Lait	Crème	Total
Île-du-Prince-Édouard	363	23	386
Nouvelle-Écosse	406	1	407
Nouveau-Brunswick	342	0	342
Québec	10 266	0	10 266
Ontario	7 027	177	7 204
Manitoba	735	10	745
Saskatchewan	422	0	422
Alberta	977	30	1 007
Colombie-Britannique	782	0	782
Canada	21 320	241	21 561

Nombre de fermes et production totale de lait de 1994–1995 à 1998–1999

(million d'hectolitres)

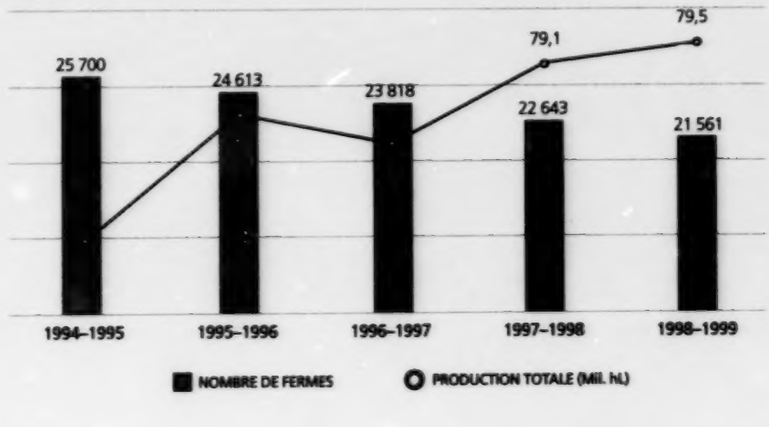

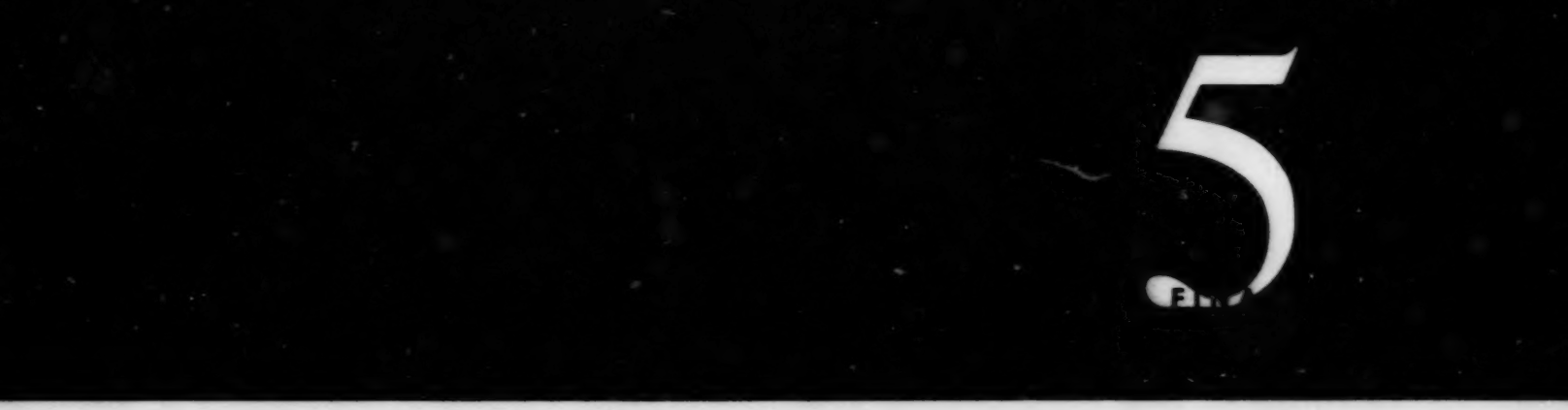

Les revenus de ventes de 233 millions $ pour l'exercice terminé le 31 juillet 1999 étaient en baisse de 96 millions $ par rapport à ceux de 329 millions $ de l'exercice précédent. Cette diminution est apparue principalement au niveau des activités internationales et s'explique par un volume réduit de produits de lait entier disponibles pour la vente à l'exportation.

Malgré une production laitière similaire à celle de l'an dernier, les exportations ont diminué d'environ deux millions d'hectolitres de lait. Le marché intérieur, grâce à une augmentation des besoins canadiens d'environ 2,3 pour cent, en a absorbé environ la moitié. De plus, les stocks de beurre ont augmenté de trois millions de kilogrammes.

De façon générale, les prix en vigueur sur le marché mondial des produits laitiers ont diminué, parfois fortement, tel que dans le cas de la poudre de lait écrémé où la baisse a été d'environ 25 pour cent. Ceci a aussi affecté la valeur des ventes à l'exportation, de même que la valeur des stocks de produits laitiers destinés à ce marché. Malgré ces facteurs, la CCL a réussi à dégager un surplus d'opération de plus de 6 millions $ au cours de l'année.

Avec la suppression graduelle du programme de subsides sur une période de cinq ans, le montant total de paiements directs effectués par la Commission au cours de l'année a diminué considérablement, malgré l'accroissement du volume de production admissible au paiement directs attribuable à la hausse des besoins intérieurs. Les montants rattachés aux paiements directs, indiqués au bilan, ont baissé en conséquence.

6

De gauche à droite :
Louis Balcaen, Guy Jacob et Dale A. Tulloch

Le succès et la renommée de la Commission canadienne du lait se fondent sur la qualité de ses ressources humaines de même que sur sa poursuite de l'excellence des services offerts. La CCL s'engage envers l'amélioration continue et réaffirme son intention de maintenir, à cette fin, la qualité de son environnement de travail.

L'élaboration de la mise en application de politiques, de programmes et d'initiatives internes visant à encourager et appuyer le bon rendement individuel et d'entreprise, le traitement équitable et le respect des employés, le leadership et la responsabilisation, de même que la formation et le perfectionnement de ses cadres et de ses employés, permettront à la CCL de poursuivre la prestation de services répondant aux besoins actuels et futurs de ses clients, et de réagir efficacement aux changements au sein de l'industrie laitière canadienne.

La Commission prend part à une initiative gouvernementale qui vise à la mise en oeuvre d'un nouveau système de classification appelé la Norme générale de classification (NGS). L'introduction de la NGS sert fondamentalement à restructurer l'administration du travail et à repenser la façon de gérer le travail et les individus au sein de l'administration publique fédérale pour les années à venir.

Le 16 juin 1998, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a officiellement lancé cette initiative en faisant ressortir que la NGS constitue le fondement des réformes visant la planification et la prestation des ressources humaines. Ces réformes auront des répercussions importantes tant à court qu'à long terme.

La direction de la Commission appuie sans réserve la mise en oeuvre de ce nouveau système. Une quantité immense de travail a déjà été accomplie par la CCL au cours de la dernière année, surtout en ce qui a trait à la rédaction et la révision des descriptions de postes à la Commission. On a encouragé les employés à participer à ce processus afin qu'ils atteignent un degré d'aisance approprié par rapport à leur description de poste.

Présentement, la CCL emploie approximativement 70 personnes, toutes affectées à ses bureaux, à Ottawa. La Commission est dirigée par un président et administrateur en chef (Guy Jacob), un vice-président (Louis Balcaen) et un commissaire (Dale A. Tulloch).

En ce qui concerne les cadres supérieurs et les sections de la CCL, veuillez vous reporter à l'organigramme ci-contre.

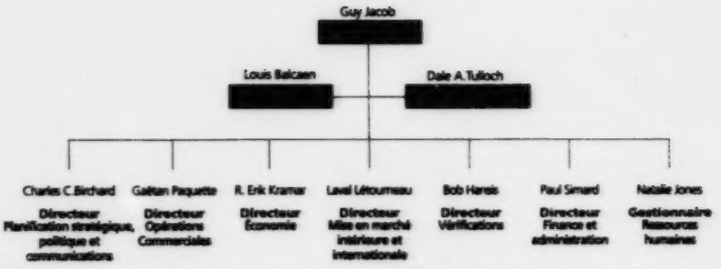

États financiers

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ainsi que tous les renseignements présentés dans le présent Rapport annuel de la Commission canadienne du lait sont la responsabilité de la direction. Les états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués selon les meilleures estimations et le bon jugement de la direction, le cas échéant. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le Rapport annuel concordent avec ceux des états.

En s'acquittant de sa responsabilité de communiquer l'information financière, la direction se fie à des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion qu'elle maintient dans le but d'avoir une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et ces pratiques contribuent à la bonne marche des affaires, à la précision des registres comptables, à la préparation en temps opportun de renseignements financiers fiables et au respect des politiques de la Commission et de ses obligations légales. Le processus comprend la communication annuelle aux employés des lignes directrices du Conseil du Trésor relatives aux conflits d'intérêt et au code de déontologie.

Le Comité de vérification de la Commission canadienne du lait, formé des commissaires, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités pour le maintien de systèmes de contrôle appropriés et pour la qualité de l'information financière. Les vérificateurs externes et internes de la Commission peuvent accéder librement au Comité de vérification afin de discuter des résultats de leurs travaux et faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

Les opérations et les états financiers de la Commission ont été vérifiés par le vérificateur général du Canada, qui agit comme vérificateur indépendant pour le gouvernement du Canada.

le Président,

Guy Jacob

le Directeur des finances,

Paul Simard

Ottawa, Canada
le 20 septembre 1999

Rapport du vérificateur

Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire,

J'ai vérifié le bilan de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 1999 ainsi que l'état des résultats et du financement par les producteurs, l'état des activités du Programme de soutien laitier et des coûts financés par le gouvernement du Canada et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 juillet 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur la gestion des finances publiques, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements, à la Loi sur la Commission canadienne du lait et aux règlements administratifs de la Commission.

Pour le vérificateur général du Canada

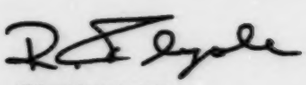

Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 24 septembre 1999

Bilan

au 31 juillet 1999

	1999 *(en milliers)*	1998 *(en milliers)*
Actif		
Encaisse	**4 823 $**	1 156 $
Débiteurs		
Clients (note 4)	**3 792**	18 505
Gouvernement du Canada (Programme de soutien laitier)	**18 488**	26 998
À percevoir des agences et offices provinciaux de mise en marché du lait	**2 340**	5 711
Stocks (note 5)	**90 479**	99 430
Conteneurs maritimes	**—**	212
	119 922 $	152 012 $
Passif		
Dette bancaire – compte de mise en commun (note 6)	**1 124 $**	1 902 $
Créditeurs		
Fournisseurs	**16 650**	24 777
Charges à payer	**6 121**	2 621
Subsides à verser aux producteurs	**18 355**	26 851
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 7)	**64 730**	82 204
	106 980	138 355
Excédent du financement par les producteurs (note 8)	**12 942**	13 657
	119 922 $	152 012 $

Engagements (notes 11 et 13)

Approuvé par :

le Président

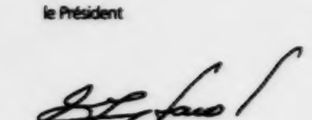

le Vice-président

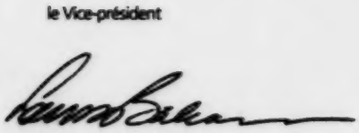

le Directeur des finances

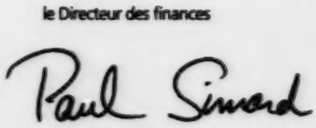

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

État des activités du Programme de soutien laitier et des coûts financés par le gouvernement du Canada

pour l'exercice terminé le 31 juillet 1999

	1999 *(en milliers)*	1998 *(en milliers)*
Subsides aux producteurs de lait de transformation et de crème	**112 698 $**	141 240 $
Frais administratifs	**2 279**	2 385
Études du coût de production et de la politique laitière	**432**	488
Total des coûts financés par le gouvernement du Canada (note 9)	**115 409 $**	144 113 $

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

État des résultats et du financement par les producteurs

pour l'exercice terminé le 31 juillet 1999

	1999 *(en milliers)*	**1998** *(en milliers)*
Ventes à l'exportation	**134 295 $**	211 085 $
Coût des ventes	**130 934**	201 917
Marge sur les ventes à l'exportation	**3 361**	9 168
Ventes à l'intérieur du pays	**99 510**	118 156
Coût des ventes	**94 700**	113 962
Marge sur les ventes à l'intérieur du pays	**4 810**	4 194
Total de la marge sur les ventes	**8 171**	13 362
Aide et frais	**10 548**	18 319
Total du coût d'exploitation	**2 377**	4 957
Moins la part des frais administratifs financés par le gouvernement du Canada	**2 279**	2 385
Coût net d'exploitation financé par les producteurs	**98**	2 572
Financement par les producteurs	**6 296**	12 865
Excédent du financement sur le coût net d'exploitation	**6 198**	10 293
Excédent (insuffisance) du financement par les producteurs au début de l'exercice	**13 657**	(2 792)
	19 855	7 501
(Remboursement) recouvrement du solde de l'exercice antérieur	**(6 913)**	6 156
Excédent du financement par les producteurs à la fin de l'exercice	**12 942 $**	13 657 $

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 juillet 1999

	1999 *(en milliers)*	1998 *(en milliers)*
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Rentrées de fonds – clients	**248 749 $**	318 967 $
Sorties de fonds – fournisseurs et autres	**(230 254)**	(315 014)
Rentrées de fonds – producteurs	**8 889**	11 927
Rentrées de fonds – gouvernement du Canada	**123 919**	141 062
Subsides payés aux producteurs	**(121 194)**	(138 197)
Intérêts versés	**(2 158)**	(3 029)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**27 951**	15 716
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat de conteneurs océaniques	**—**	(344)
Produit provenant de la vente de conteneurs maritimes	**103**	58
Flux de trésorerie liés (sorties) aux activités d'investissement	**103**	(286)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Rentrées (sorties) de fonds – producteurs, pour le solde du financement de l'exercice antérieur	**(6 913)**	6 156
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(6 913)**	6 156
Augmentation nette des espèces et quasi-espèces	**21 141**	21 586
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	**(81 048)**	(102 634)
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	**(59 907) $**	(81 048) $
Espèces et quasi-espèces incluent :		
Encaisse	**4 823 $**	1 156 $
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	**(64 730)**	(82 204)
	(59 907) $	(81 048) $

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

31 juillet 1999

1. La Commission

La Commission canadienne du lait (la « Commission ») est une société d'État mandataire désignée dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission de la Commission, ainsi qu'elle est établie dans la Loi sur la Commission canadienne du lait, consiste à « offrir aux producteurs efficaces de lait et de crème l'occasion d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'assurer aux consommateurs de produits laitiers un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de bonne qualité ».

La Commission administre le Programme de soutien laitier financé par le gouvernement du Canada en vertu duquel elle verse des paiements de subside aux producteurs. En collaboration avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), qu'elle préside, la Commission gère et administre les activités financées par les producteurs. Les résultats des activités de la Commission dans chacun de ces secteurs sont soumis dans l'état des activités du Programme de soutien laitier et des coûts financés par le gouvernement du Canada, ainsi que dans l'état des résultats et du financement par les producteurs, respectivement, afin de distinguer leurs liens de responsabilité.

La Commission achète, aux prix de soutien canadiens ou aux prix du marché international, selon le marché de revente prévu, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts. Bien qu'une bonne partie du beurre acheté par la Commission soit revendu sur le marché intérieur, la plus grande partie de la poudre de lait écrémé excède les besoins canadiens et est donc exportée. La Commission vend, sur le marché international, la production qui dépasse les besoins intérieurs sous forme de produits de lait entier, de poudre de lait écrémé et de beurre.

La Commission administre, au nom de l'industrie, un système d'établissement de prix et de mise en commun des revenus du marché qui offre, à prix concurrentiels, des composants du lait aux transformateurs secondaires et aux exportateurs par l'intermédiaire des transformateurs.

2. Principales conventions comptables

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette estimative. Une provision pour la moins-value est comptabilisée lorsque le coût dépasse cette dernière.

Provision pour pertes sur les engagements d'achat en cours

La Commission établit une provision pour pertes sur les engagements d'achat en cours, fondée sur les contrats en vigueur pour les ventes à l'exportation.

Conversion des devises

Essentiellement, toutes les ventes en devises font l'objet d'opérations de couverture prévues dans des contrats de change à terme et sont converties en dollars canadiens aux taux de change prévus dans les ententes. Les ventes en devises qui ne font pas l'objet d'un tel accord sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Régime de retraite

Les employés participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La participation de la Commission au Régime est limitée au versement d'une cotisation équivalente à celle des employés pour les services rendus dans l'exercice. Ces cotisations sont comptabilisées parmi les dépenses au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus et représentent la totalité des obligations de la Commission en ce qui concerne les pensions.

3. Juste valeur des instruments financiers

Les opérations reliées à l'encaisse, aux débiteurs, à la dette bancaire, aux emprunts auprès du gouvernement du Canada et aux créditeurs sont effectuées dans le cours normal des activités. La valeur comptable de chacun de ces comptes équivaut à leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

4. Débiteurs — Comptes clients

La plupart des comptes clients sont en devises; leur valeur monétaire canadienne a été reconvertie aux taux qui devaient être payés en vertu des contrats de change à terme, tel qu'expliqué à la note 10. Ces comptes clients étrangers sont garantis par des lettres de crédit, sont payables sur demande, et ne portent pas intérêt.

5. Stocks

	1999 *(en milliers)*	1998 *(en milliers)*
Beurre	**62 726 $**	52 512 $
Poudre de lait écrémé	**27 678**	44 226
Autres produits laitiers	**75**	2 692
	90 479 $	99 430 $

6. Dette bancaire — compte de mise en commun

Afin d'assurer un financement provisoire et le bon fonctionnement du système d'établissement des prix et de mise en commun des revenus du marché, la Commission a établi une marge de crédit de 10 millions de dollars auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. La dette bancaire contractée avec cette marge de crédit est payable sur demande et porte intérêt au taux préférentiel qui, au 31 juillet 1999, se situait à 6,25 pour cent par année. La dette bancaire, remboursée chaque mois, est comprise dans la sommes à percevoir des agences et offices provinciaux de mise en marché du lait.

La marge de crédit fait en sorte que les paiements se font promptement sans égard au rythme des rentrées et des sorties de fonds des producteurs et des paiements de péréquation en provenance ou à destination des agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. Au cours de l'exercice, certains organismes ou agences provinciaux de mise en marché du lait ont versé environ 135 millions de dollars (112 millions en 1998) dans le compte de mise en commun. Ces contributions ont servi à faire des paiements de péréquation aux autres agences et offices de mise en marché du lait, desquels les frais administratifs et autres frais d'exploitation, engagés par la Commission et recouvrables des producteurs, ont été déduits. Les paiements de péréquation versés en 1999 se sont élevés à 129 millions de dollars (93 millions en 1998).

7. Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada, jusqu'à un maximum de 100 millions de dollars, servent à financer les activités. Les emprunts individuels sont remboursables au cours de l'exercice qui suit la date de l'emprunt. Le principal et les intérêts courus sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles. Au cours de l'exercice, les nouveaux emprunts et les remboursements se chiffraient à 173,2 millions de dollars (223,8 millions en 1998) et 190,7 millions de dollars (245 millions en 1998) respectivement. Les intérêts sur l'emprunt se situent aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement, et ils variaient entre 4,4249 pour cent et 5,7670 pour cent (entre 3,1257 pour cent et 4,7712 pour cent en 1998).

8. Excédent du financement par les producteurs

L'excédent du financement par les producteurs à la fin de l'exercice provient de montants relatifs aux ventes (à l'exportation et intérieures), ainsi qu'à un excédent accumulé du financement du niveau normal de beurre. Ces excédents accumulés seront reportés et imputés au financement futur de leurs activités respectives. Les remboursements ou recouvrements sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés.

9. Coûts financés par le gouvernement du Canada (Programme de soutien laitier)

Agriculture et Agroalimentaire Canada assure le financement à la Commission pour les paiements de subside aux producteurs de lait de transformation et de crème produits pour répondre aux besoins intérieurs. Le taux des paiements de subside du 1er août 1998 au 31 janvier 1999 était de 0,844 $ le kilogramme de matière grasse ou 3,04 $ l'hectolitre de lait contenant 3,6 kilogrammes de matière grasse (1,055 $ ou 3,80 $ respectivement en 1998), et de 0,632 $ le kilogramme de matière grasse ou 2,28 $ l'hectolitre, du 1er février 1999 au 31 juillet 1999 (respectivement 0,844 $ ou 3,04 $ en 1998).

Par suite d'une décision du Cabinet prise en juin 1997, les paiements de subside seront graduellement éliminés selon cinq réductions annuelles de taux de 0,76 $ l'hectolitre à compter du 1er février 1998. Le 1er février 2000, le taux passera à 0,422 $ le kilogramme de matière grasse ou 1,52 $ l'hectolitre.

Le gouvernement du Canada a fourni 2,3 millions de dollars (2,4 millions en 1998) des 5,5 millions de dollars (5,5 millions en 1998) de frais administratifs de la Commission, ainsi que des services professionnels reliés aux études du coût de production et de la politique laitière.

10. Contrats de change à terme

Dans le cadre de sa gestion du risque de change, la Commission conclut des contrats de change à terme pour la majeure partie de ses ventes à l'exportation. À la fin de l'exercice, les contrats de change à terme en cours totalisaient 20 millions de dollars canadiens (30 millions canadiens en 1998), représentant des montants en dollars américains et en euros. Ces contrats viennent à échéance entre août et novembre 1999. Les dates d'échéances de ces contrats de change à terme correspondent aux dates estimatives auxquelles la Commission devrait toucher le produit en devises des contrats de ventes à l'exportation connexes.

11. Bail à long terme

La Commission a signé un bail à long terme pour des locaux à bureaux. Cette entente, qui prendra fin en 2003, comporte des clauses d'indexation concernant les frais d'entretien et les taxes. Le solde des paiements minimaux exigibles en vertu du bail s'élevait à 781 407 $ à la fin de l'exercice.

Les paiements minimaux sont les suivants pour les cinq prochains exercices :

1999–2000	191 365 $
2000–2001	191 365 $
2001–2002	191 365 $
2002–2003	191 365 $
2003–2004	15 947 $

12. Honoraires des représentants

La Commission a eu recours aux services de représentants pour la vente de produits laitiers sur le marché d'exportation. Les honoraires ont totalisé 1,4 millions de dollars pour l'exercice (5,8 millions en 1998) et sont inclus dans le coût des ventes.

13. Engagements d'achat

Au 31 juillet 1999, la Commission s'était engagée à acheter le beurre et la poudre de lait écrémé produits et d'autres produits laitiers fabriqués avant cette date. Ces engagements totalisaient environ 2,9 millions de dollars (8,0 millions en 1998). Aucune provision pour pertes sur les engagements d'achats était requise au 31 juillet 1999 et 1998.

14. Opérations entre apparentés

Des ministères du gouvernement ont fourni gratuitement certains services administratifs à la Commission. Le coût de ces services n'est pas inscrit dans les comptes de la Commission.

15. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'an 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité d'une entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Commission, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

16. Appel d'une décision de l'Organisation mondiale du commerce

À la suite de la contestation des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande, l'Organisation mondiale du commerce a conclu que certains aspects du système canadien de commercialisation des produits laitiers ne sont pas conformes aux obligations du Canada aux termes de l'*Accord sur l'agriculture*. Le Canada a logé un appel, à l'égard de cette décision, auprès de l'Organisaton mondiale du commerce pour qu'elle la révise. L'Organisation mondiale du commerce n'a pas encore rendu sa décision finale.

17. Présentation des états financiers

Certains montants correspondants ont été reclassés, conformément à la présentation adoptée durant l'exercice en cours.

Tableau des opérations de mise en marché par type de produit

pour l'exercice terminé le 31 juillet 1999

	1999 (en milliers)					1998 (en milliers)				
	Beurre	Poudre de lait écrémé	Lait évaporé	Autres produits*	Total	Beurre	Poudre de lait écrémé	Lait évaporé	Autres produits*	Total
Ventes à l'exportation	14 320 $	107 541 $	5 910 $	6 524 $	**134 295 $**	18 807 $	88 680 $	54 059 $	49 539 $	211 085 $
Coût des ventes	11 849	107 522	5 317	6 246	**130 934**	15 917	85 438	52 501	48 061	201 917
Marge sur les ventes à l'exportation	2 471	19	593	278	**3 361**	2 890	3 242	1 558	1 478	9 168
Ventes à l'intérieur du pays	90 981	8 529	—	—	**99 510**	107 475	10 681	—	—	118 156
Coût des ventes	86 777	7 923	—	—	**94 700**	104 802	9 160	—	—	113 962
Marge sur les ventes à l'intérieur du pays	4 204	606	—	—	**4 810**	2 673	1 521	—	—	4 194
Total de la marge sur les ventes	6 675 $	625 $	593 $	278 $	**8 171**	5 563 $	4 763 $	1 558 $	1 478 $	13 362
Aide et frais										
Aide à l'égard des produits laitiers – à l'intérieur du pays	70 $	— $	454 $	— $	**524**	107 $	5 259 $	140 $	— $	5 506
Frais inhérents à la mise en marché	2 971	1 577	36	57	**4 641**	4 469	1 896	300	568	7 233
Recouvrement de créances douteuses	—	—	—	(231)	**(231)**	—	—	—	—	0
	3 041 $	1 577 $	490 $	(174) $	**4 934**	4 576 $	7 155 $	440 $	568 $	12 739
Frais administratifs					**5 549**					5 486
Intérêts et frais bancaires sur le compte de la mise en commun					**65**					94
Total de l'aide et des frais					**10 548**					18 319
Total du coût d'exploitation					**2 377 $**					**4 957 $**

**Comprennent la poudre de lait entier et le fromage*